

SENIORS A PARIS
Schéma parisien 2017-2021

Introduction : Dominique Versini, adjointe à la Mairie de Paris, chargée de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion et des personnes âgées

Ce que le Schéma change

Paris renouvelle son engagement auprès des seniors parisiens à travers ce nouveau schéma 2017-2021 avec la volonté d'**impulser de nouvelles dynamiques** pour assurer aux seniors toute leur place dans la cité, adapter nos politiques à la diversité de leurs situations et développer des actions de prévention pour répondre aux enjeux de l'avancée en âge.

Au cours de ces dernières années, Paris s'est particulièrement investi **pour répondre aux problématiques de la perte d'autonomie et de la grande dépendance**.

Aujourd'hui, nous souhaitons aller plus loin **en identifiant les besoins et les attentes des 470 000 seniors parisiens** afin de mieux y répondre. À cet effet, nous avons mené différentes consultations en mettant en place **un Silver Think Tank** et une **Conférence citoyenne des seniors parisiens** ainsi que des **groupes de travail thématiques** réunissant les partenaires institutionnels et associatifs de la Ville.

Ce travail pluridisciplinaire et participatif a inspiré les grandes orientations de ce nouveau schéma qui se situe dans une **approche globale de la ville bienveillante, inclusive et innovante que nous nous attachons à adapter pour tous les âges**.

L'engagement de Paris se poursuivra dans ce sens au travers de son **adhésion au réseau mondial des « Villes amies des aînés »** coordonné par l'Organisation Mondiale de la Santé, qui nous permettra d'échanger sur les bonnes pratiques des différentes villes adhérentes en France et à l'étranger.

J'adresse mes remerciements chaleureux aux acteurs institutionnels et associatifs ainsi qu'aux experts du Silver Think Tank pour leur mobilisation remarquable et leur engagement à nos côtés. Un grand merci à mes collègues adjoints à la Maire de Paris qui s'engagent à mes côtés pour les seniors dans le champ de leur délégation ainsi que les différentes directions de la Ville de Paris à commencer par la DASES et le CASVP. Je tiens également à remercier tout particulièrement les Parisien.nes qui se sont engagés dans cette co-construction à travers la Conférence citoyenne des seniors, donnant toute sa force à la dimension participative de cette démarche.

➤ NOTRE OBJECTIF

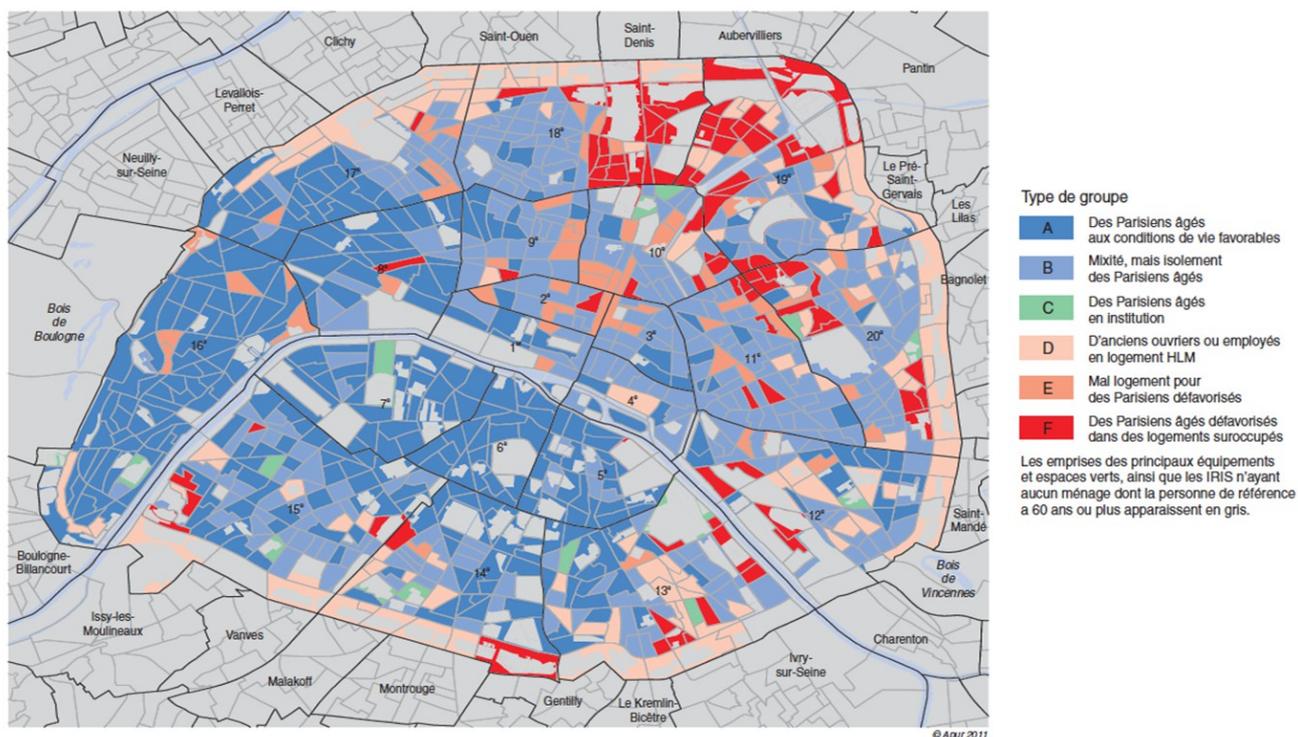
⇒ **Répondre aux enjeux majeurs liés à l'avancée en âge de la population**

et à la diversité des profils des parisiens concernés

Les seniors représentent 20,8% des Parisiens contre 24,4% au niveau de la population française. Si Paris connaît comme tout le reste du territoire un phénomène de vieillissement, la population des plus de 60 ans ayant augmenté de **13% entre 2007 et 2014** (contre 18% pour la France métropolitaine), ce vieillissement est limité par le fait qu'un nombre conséquent de personnes de plus de 60 ans quittent la capitale après leur passage à la retraite.

Le portrait social des seniors parisiens montre que parmi les personnes de plus de 60 ans plusieurs générations se côtoient et que par ailleurs, elles présentent une grande diversité de situations.

La carte ci-après présente une synthèse des différentes données disponibles sur les seniors parisiens, permettant de dégager **plusieurs profils-types¹ des seniors parisiens** :



1 APUR, 2011.

On constate que les Parisiens âgés de 60 à 74 ans (300 000 personnes) sont presque deux fois plus nombreux que les Parisiens de plus de 75 ans (moins de 170 000 personnes). Parmi ces derniers, **28 000 personnes sont reconnues « dépendantes »** et ce chiffre augmentera dans les années à venir entraînant des besoins accrus d'accompagnement dans la vie quotidienne (environ **32 000 d'ici 2030**).

En outre, malgré un **niveau de revenus plus élevé qu'à l'échelle nationale**, Paris compte une **proportion importante de seniors en situation de précarité**, avec un taux de pauvreté des personnes de 60 à 75 ans estimé à de 15,5% contre 10% à l'échelle nationale. Le taux de pauvreté des personnes âgées de 75 ans est quant à lui au même niveau à Paris que dans le reste de la France (10%).

Les niveaux de vie sont cependant contrastés sur le territoire et selon les arrondissements considérés.

Il est important de souligner le fait que **174 000 personnes âgées de plus de 60 ans vivent seules à leur domicile**. Parmi elles, 84 000 personnes sont âgées de plus de 75 ans. D'où la question importante du risque d'isolement des seniors et notamment des plus âgés d'entre eux. **Il résulte de ces principaux constats que Paris est confronté à des enjeux multiples** : d'une part, **répondre aux attentes et aux besoins de tous les seniors**, et faire en sorte que chacun trouve **toute sa place dans notre ville** et puisse développer tout son potentiel citoyen **d'autre part, prévenir et accompagner la survenance des fragilités, qu'elles soient liées à la précarité, à la perte d'autonomie ou aux situations de dépendance**, et enfin **lutter contre l'isolement qui est facteur d'exclusion**.

Ce schéma se fonde sur des valeurs et des principes partagés, que la Ville de Paris et ses partenaires souhaitent porter : allier **une approche universelle, au service de tous les seniors** avec une **attention particulière pour les seniors les plus vulnérables** (en situation de perte d'autonomie, d'isolement, de précarité etc.) ; permettre **la participation pleine et entière des seniors** à la vie de la cité.

➤ NOTRE MÉTHODE

Le bilan du précédent schéma a permis de mettre en évidence, le **renforcement substantiel de l'offre d'hébergement et d'accueil avec la création de plus de 1 900 places d'EHPAD** (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et de **100 places en centre d'accueil de jour**.

Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) a par ailleurs poursuivi **son action en faveur du développement de l'offre culturelle et de loisirs pour les seniors, et du renforcement de la qualité de la vie à domicile**.

Dans le prolongement des précédents chantiers impulsés par la Ville de Paris et ses partenaires, ce nouveau schéma marque un tournant dans l'approche et l'action conduite par notre collectivité en direction des seniors. Pour ce faire, nous avons développé une méthode partenariale associant les partenaires institutionnels et associatifs, les professionnels, les experts et les seniors eux-mêmes afin de mieux identifier les besoins et les attentes des personnes âgées de 60 ans et plus.

L'élaboration de ce nouveau schéma s'appuie ainsi sur une large concertation, **organisée autour de trois démarches complémentaires**

- **Une consultation citoyenne des seniors**

Paris a souhaité adhérer au réseau des Villes Amies des Aînés pour mieux prendre en compte l'avancée en âge de sa population dans ses différentes politiques.

Il s'agit d'un **réseau de villes** qui, sous l'égide de l'OMS, a pour objectif **d'aider les territoires à préparer ou à faire face à la transition démographique liée à l'augmentation de l'espérance de vie**.

La méthodologie consiste d'une part en l'élaboration d'un diagnostic transversal et participatif, puis dans l'élaboration d'un plan d'actions répondant à ce diagnostic.

La démarche participative a été déployée à Paris en deux temps :

- une **première phase expérimentale**, conduite à la fois dans le 3^{ème} et le 10^{ème} arrondissements, qui a notamment permis de tester la démarche et la méthode de consultations des Parisiens ;
- **l'extension de la démarche à l'ensemble des arrondissements**, dans le cadre de l'organisation d'une « Conférence citoyenne ».

Près de 200 personnes, âgées de 60 à 93 ans, tirées au sort sur les listes électorales, en respectant la représentativité des arrondissements **ont participé** aux ateliers de la **Conférence citoyenne des seniors parisiens**, dans le courant du printemps 2016. Ils ont été **invités à faire part**, dans le cadre d'ateliers de travail thématiques, **de leurs attentes et de leurs besoins**, mais aussi à évoquer ce qu'ils souhaitent faire pour la Ville.

Ces travaux ont abouti à des propositions des seniors dans le cadre d'un rapport intitulé « **Pour une ville de Paris Amie des Aînés : un plan senior par les seniors parisiens** ».

- **La mise en place d'un Silver Think Tank, laboratoire d'idées sur le « Bien vieillir à Paris »**

Le Silver Think Tank, groupe de réflexion pluridisciplinaire consacré aux enjeux du vieillissement de la population urbaine animé par le Docteur Didier Halimi de l'International Longevity Center, a réuni 45 membres permanents et invités, experts, chercheurs et associations spécialistes de différentes disciplines, telles que l'urbanisme, la sociologie, la médecine ou encore l'économie.

Ses travaux se sont tenus dans un souci constant de décroiser les différentes approches autour de thèmes comme la vie associative, la prévention, l'aménagement de l'espace public et de l'habitat, l'économie et l'innovation, la lutte contre la précarité et l'exclusion ou encore la perception de la société et des seniors eux-mêmes du vieillissement.

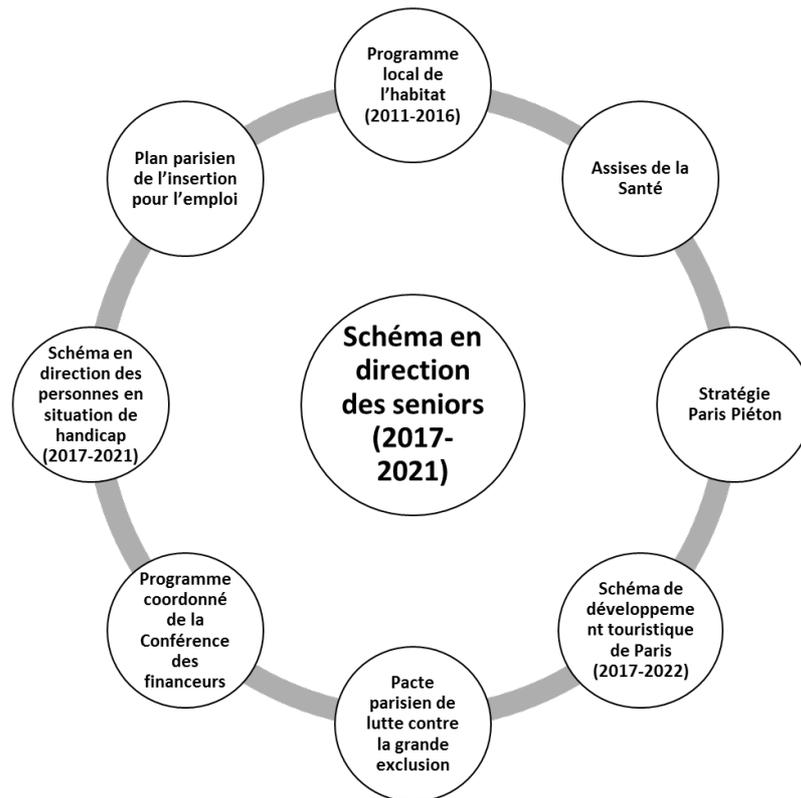
Ce Think Tank a émis des préconisations autour de **6 grands axes** que sont la prévention, l'adaptation de l'habitat, la mobilité, la lutte contre les inégalités et l'isolement, la participation à la vie de la cité et l'innovation.

Ces travaux ont permis de définir les orientations devant guider les consultations qui ont suivi pour l'élaboration du schéma.

- **Une concertation technique élargie à l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs intervenants auprès des seniors parisiens**

Une **concertation** a été menée auprès de **l'ensemble des acteurs parisiens des politiques à destination des seniors**. Elle a reposé sur la mise en place de **groupes de travail réunissant l'ensemble des partenaires de la Ville** (associations, établissements et services médico-sociaux, bailleurs sociaux ou institutions comme l'Agence Régionale de Santé ou la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, etc.). Ces groupes ont également **inclus des usagers**, représentants des seniors parisiens.

⇒ Le schéma parisien en direction des seniors 2017-2021 s'inscrit **dans une politique globale et transversale de la Ville de Paris et de ses partenaires** coordonnant différents plans d'actions déployés sur le territoire parisien :



➤ **10 ENGAGEMENTS EN DIRECTION DES SENIORS ET DE LEURS PROCHES AIDANTS**

1. Améliorer la qualité et la lisibilité de l'information et simplifier les démarches en vue de garantir l'accès de tous aux aides et services d'accompagnement existants

Principales mesures :

- Déployer des **guichets uniques d'information et d'appui** pour les personnes en perte d'autonomie et leurs proches, avec la création de six « **Maisons des Aînés et des Aidants** » sur le territoire parisien
- **Promouvoir le droit au répit des aidants** en développant **les dispositifs d'information et de soutien** (plateformes de répit)
- **Améliorer la transparence sur l'offre de services à domicile** par la mise en place d'une plateforme comparative en ligne dans le cadre de Start-up de Ville

2. Contribuer au changement de regard sur le vieillissement pour faire évoluer les représentations et lutter contre les discriminations

Principales mesures :

- Développer une **communication positive** pour valoriser **la place des seniors** dans la Ville
- Organiser annuellement une « **Journée des âges** »
- Former les acteurs du réseau parisien de repérage des discriminations (RePaRe) à l'âgisme

3. Encourager l'engagement associatif des seniors et leur participation à la vie de la cité

Principales mesures :

- Améliorer la **connaissance de l'offre associative** et renforcer l'utilisation **des plateformes en ligne existantes**
- Promouvoir **la carte citoyenne** dans les résidences seniors, favoriser l'émergence de projets et le vote pour le budget participatif
- Développer les **Conseils de seniors** dans les arrondissements

4. **Développer les liens entre les générations et favoriser la transmission de savoirs et savoir-faire**

Principales mesures :

- Soutenir le recours au **bénévolat de compétences** et au **parrainage professionnel pour accompagner des jeunes parisiens vers l'emploi**
- Soutenir les initiatives de **l'économie collaborative** dédiées à l'échange de services, à la **transmission des savoirs et savoir-faire**
- Développer et renforcer **les partenariats entre les établissements d'accueil de la petite enfance, les écoles, les centres de loisirs et les établissements qui accueillent des seniors** comme les clubs, les résidences ou les EHPAD autour d'activités culturelles, de loisirs ou de repas intergénérationnels

5. **Améliorer l'accès et le maintien dans le logement et développer les formes d'habitat partagé ou de colocation intergénérationnelle**

Principales mesures :

- **Réaliser un guide** sur les dispositifs et aides existants en matière d'adaptation du logement
- Favoriser le **développement de services ressources pour les petits travaux**, avec des coûts maîtrisés (Régies de quartiers, conciergeries, etc.)
- **Soutenir le développement des formes d'habitat intergénérationnel**, par la colocation ou cohabitation et au sein des résidences seniors
- Étudier la **mise en place d'un « viager municipal »** pour améliorer la situation financière des seniors propriétaires de leur logement mais disposant de faibles revenus

6. **Rendre l'espace public plus accessible et plus accueillant et améliorer la mobilité des seniors**

Principales mesures :

- Mettre en œuvre les principes de **l'accessibilité universelle** pour offrir un environnement urbain accessible et partagé au travers des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et la mise en accessibilité des espaces verts
- Développer les **marches exploratoires de proximité**
- Équiper les rues d'un **mobilier urbain adéquat** permettant des pauses, et diffuser la **cartographie** des sanisettes
- Expérimenter des **modes de transports alternatifs** (vélos électriques ou à trois roues, voitures électriques adaptées aux personnes à mobilité réduite, mise à disposition d'un véhicule électrique au sein des résidences seniors, etc.)

7. Développer des innovations liées aux besoins des seniors et soutenir l'usage du numérique

Principales mesures :

- Encourager le **développement d'innovations** liées aux besoins des seniors et de leurs proches **en lien avec la Silver Valley et les incubateurs de start-up parisiens** notamment dans le domaine de la domotique ou de la mobilité
- **Expérimenter un système d'aide à l'achat** accompagné d'une formation à l'utilisation du matériel informatique
- Développer des **permanences numériques** dans les lieux publics

8. Promouvoir la prévention sous toutes ses formes pour éviter et retarder la perte d'autonomie

Principales mesures :

- Développer une offre sportive accessible à tous, notamment dans le cadre du plan JO 2024, comme la **pratique de la randonnée en ville et les courses d'orientation**
- Soutenir les initiatives liées aux questions de **nutrition des seniors** et de lutte contre la dénutrition
- **Accompagner le départ à la retraite** : informer sur l'ouverture des droits, l'engagement associatif et tous les dispositifs parisiens destinés aux seniors
- Mettre en œuvre le programme d'actions de prévention décidé par la **Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie**

9. Répondre aux situations de précarité et lutter contre l'isolement

Principales mesures :

- Développer des lieux d'accueil adaptés aux personnes sans domicile fixe vieillissantes en situation de grande précarité comme les **pensions de famille**
- Améliorer **les transitions entre les centres d'hébergements, les foyers de travailleurs migrants et les résidences** pour personnes âgées
- Développer des programmes spécifiques d'actions pour favoriser l'accès aux droits et la prévention en direction des **publics précaires ou ayant eu des parcours de vie spécifiques** (migrants âgés, etc.)
- **Structurer un repérage de proximité des situations d'isolement** en lien avec tous les acteurs locaux et **organiser « l'aller vers »** ces publics

- Développer **des lieux de convivialité**, comme les cafés associatifs animés par des équipes de bénévoles et ouverts sur le quartier

10. Améliorer la qualité de vie des personnes accueillies en établissement (Résidences autonomie, EHPAD, etc.)

Principales mesures :

- Développer les actions de prévention et l'animation de la vie sociale dans les **résidences autonomie grâce au forfait autonomie** attribué dans le cadre de la Conférence des financeurs
- Animer dans les EHPAD et les résidences autonomie **une réflexion continue sur la qualité de vie** en institution et **les droits et la participation des usagers**
- Inscrire les établissements **comme des lieux ouverts sur leur environnement** en développant des partenariats avec les acteurs associatifs et culturels locaux ainsi que les écoles, les centres de loisirs, les crèches, etc.

Table des matières

Diagnostic

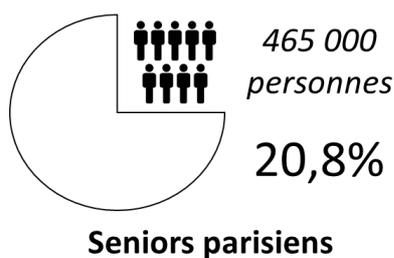
1) Les seniors parisiens : portrait social

2) UN VIEILLISSEMENT MOINS MARQUÉ QU'AU NIVEAU NATIONAL



L'usage du terme « senior » pour désigner l'ensemble des personnes de plus de 60 ans ne doit pas laisser supposer qu'il s'agit d'un groupe homogène d'individus, confrontés à des problématiques identiques. La **catégorie des plus de 60 ans recouvre diverses réalités et plusieurs générations** : il peut s'agir en effet tout autant de « jeunes retraités » sexagénaires que de personnes octogénaires potentiellement dépendantes. Malgré l'existence de plusieurs « générations », le vieillissement ne saurait être perçu comme le simple passage d'un âge à l'autre : les conditions de vie de l'avancée en âge dépendent du parcours de vie de chacun.

Photographie

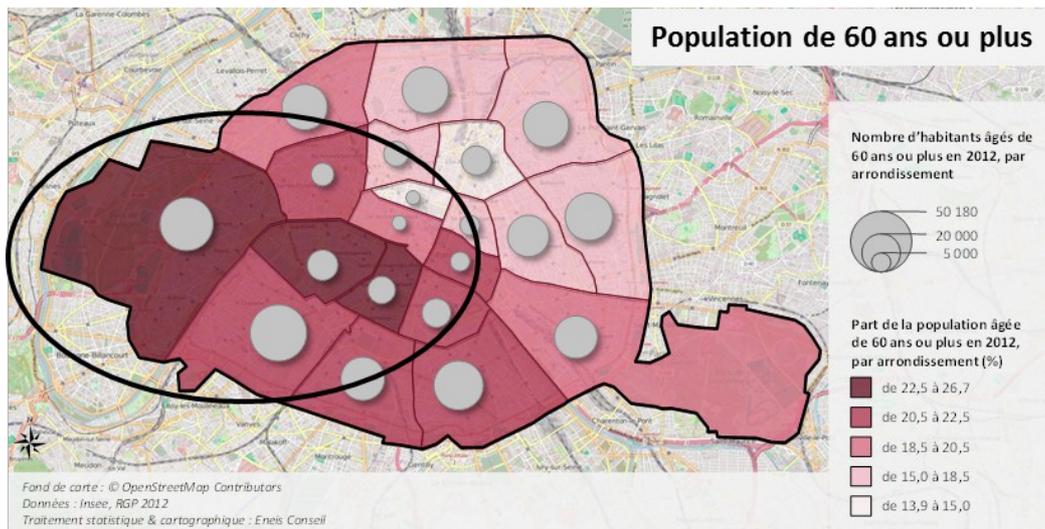


En 2015, Paris compte **465 000 habitants de 60 ans ou plus** (ou « seniors ») : ils représentent **20,8% de la population totale** de la Ville².

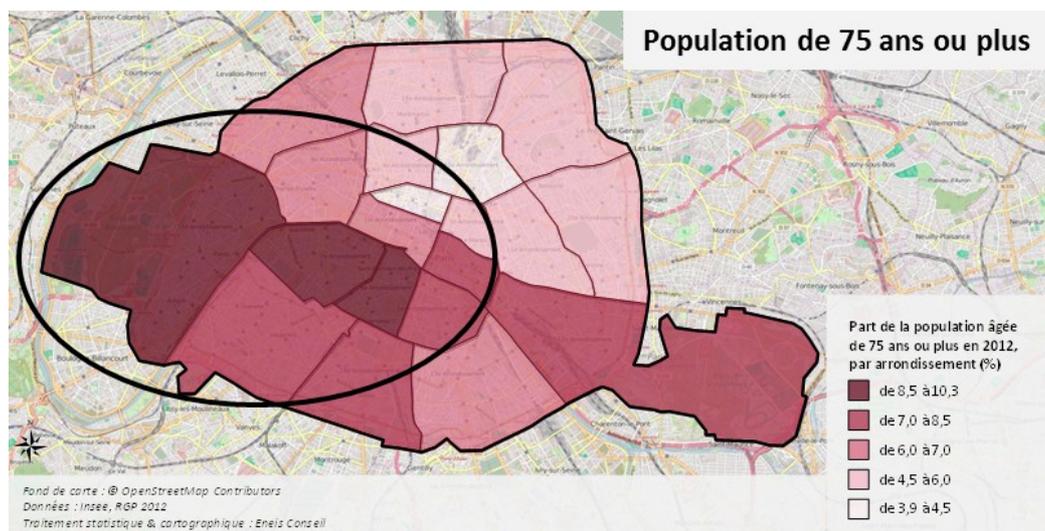
La population est donc nettement plus jeune à Paris que sur le reste du territoire où les seniors représentent en moyenne 24,4% de la population.

La **proportion de personnes âgées au sein de la population** est variable d'un arrondissement à l'autre. Ainsi, les **6ème, 16ème et 7ème arrondissements** présentent les **parts de personnes âgées de 60 ans ou plus les plus élevées du territoire parisien** (respectivement 27%, 26% et 25% en 2013) :

² INSEE – estimations de population / 13 janvier 2015.

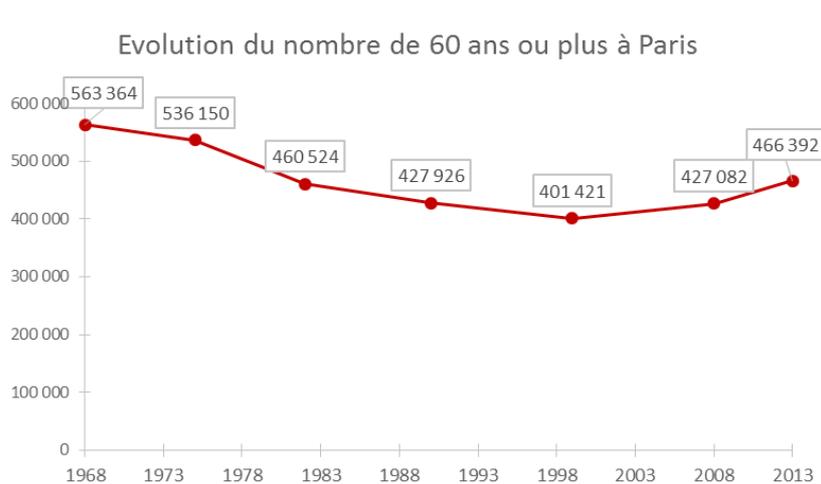


Ces mêmes arrondissements concentrent également les parts les plus importantes de personnes âgées de 75 ans ou plus, respectivement 10%, 10% et 9% alors qu'ils représentent 7% de l'ensemble de la population parisienne.

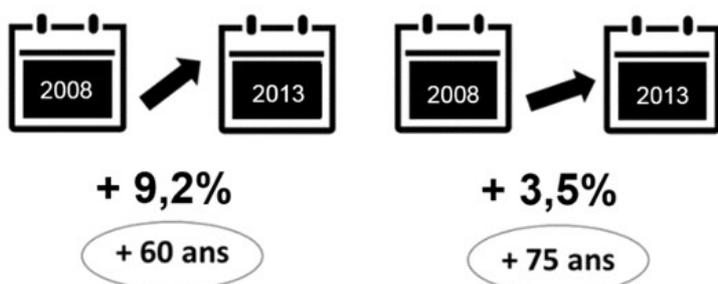


Évolutions et perspectives

Après avoir longtemps diminué, le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus augmente à nouveau à Paris depuis 2000.



Source : Insee, recensements de population, série historique



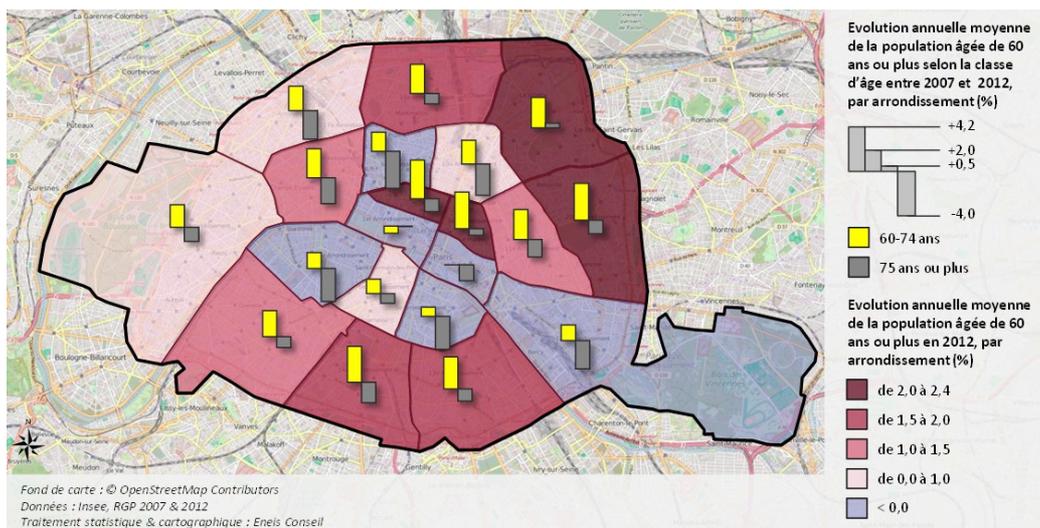
Source : Insee, recensement 2013

En 2013, Paris compte 39 310 seniors de plus qu'en 2008, ce qui représente une augmentation de +9,2% sur la période.

Les personnes de 75 ans ou plus ont augmenté de +3,5% entre 2008 et 2013, ce qui représente 5 707 personnes supplémentaires dans cette tranche d'âge.

L'accroissement reste moins fort que sur le territoire français où le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus a augmenté de +12,5% entre 2008 et 2013 et de +9,4% pour les 75 ans ou plus.

Ces évolutions varient d'un arrondissement à l'autre : on note un vieillissement plus important dans les 19^e, 20^e, 3^e et 4^e arrondissements. Ces arrondissements sont aussi ceux qui connaissent les plus faibles proportions de seniors au sein de leur population. **Les écarts entre arrondissements tendent donc à se réduire.**



A Paris, le vieillissement démographique a longtemps été atténué par l'effet des migrations résidentielles : Paris attire un nombre important d'étudiants et de jeunes actifs tandis que sa population âgée tend à rejoindre la province au moment de la retraite. Néanmoins avec l'allongement de l'espérance de vie et l'arrivée des générations du baby-boom dans la tranche d'âge 60-69 ans, **le vieillissement s'amorce dans la capitale et devrait s'accroître dans les prochaines années.**

Les personnes de 60 ans ou plus sont plus nombreuses à quitter la capitale qu'à venir s'y installer. Au cours de l'année 2012, 12 100 seniors ont quitté Paris et 5 700 s'y sont installés. Le solde migratoire, qui correspond à la différence entre les entrées et les sorties, s'élève à donc à -6 400 personnes³.



Source : Insee, recensement 2013

Les seniors qui quittent Paris sont 61% à s'installer en province et notamment dans les régions littorales de Nouvelle Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur. 39% restent en Ile-de-France.

Plus d'un senior sur quatre qui quitte Paris s'installe dans une structure d'accueil spécifique type EHPAD.

L'effet combiné de la **stabilité du solde migratoire des seniors** et de **l'entrée de la capitale dans le vieillissement démographique** se traduit par une augmentation du nombre de personnes de 60 ans ou plus dans les prochaines années.

³ Molinier, Marie ; Caenen, Yann, *Migrations résidentielles : 60% des arrivants dans la Métropole du Grand Paris ont entre 15 et 29 ans*, Note Apur n°116, mars 2017.

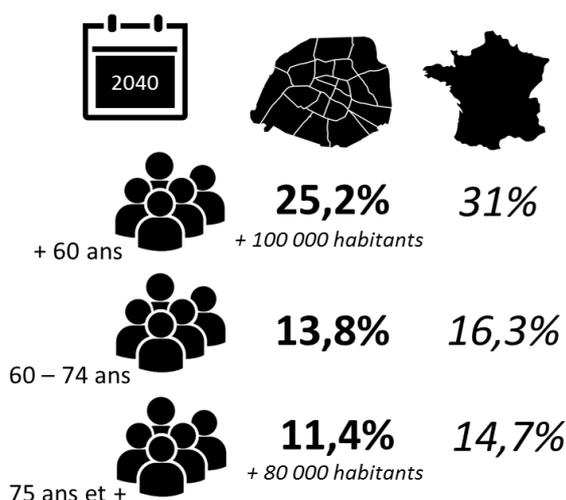
		Espérance de vie à la naissance	Espérance de vie à 65 ans
	Hommes	81.1	20.5
	Femmes	86.1	23.9
	Hommes	78.7	19
	Femmes	85	23

De plus, les habitants de Paris ont une **espérance de vie plus importante** que la moyenne métropolitaine.

L'**allongement de l'espérance de vie devrait se poursuivre** jusqu'en 2060 et atteindre 86 ans pour les hommes et 91,1 ans pour les femmes⁴.

À l'horizon 2040, les Parisiens de 60 ans ou plus représenteront donc **25,2% de la population** (soit une augmentation de 100 000 personnes) tandis que les seniors représenteront 31% de la population totale française⁵.

On dénombrera ainsi **80 000 personnes supplémentaires âgées de 75 ans ou plus à Paris** ; ils représenteront dès lors 11,4% de la population totale de Paris tandis que cette proportion atteindra 14,7% à l'échelle nationale.



Autonomie

Atteindre plus de 60 ou 75 ans n'est pas synonyme d'une perte d'autonomie et d'une entrée automatique dans la dépendance.

Est autonome toute personne qui a la capacité de gérer ses choix de vie et de réaliser seule les actes essentiels de la vie quotidienne (se nourrir, faire sa toilette, s'habiller...). Maladies, vieillesse, handicaps ou incapacités peuvent altérer cette autonomie.

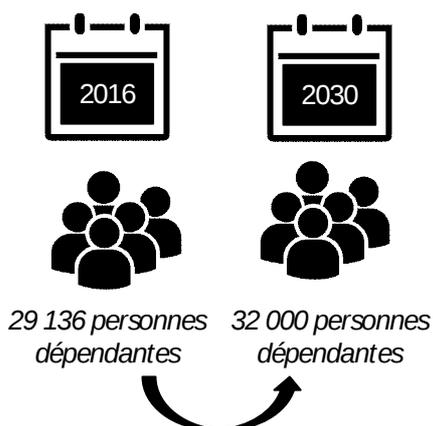
Afin de déterminer un éventuel besoin d'aide extérieure, une échelle a été créée permettant de « classer » les personnes en fonction des différents stades de perte d'autonomie⁶ : les Groupes Iso Ressources (ou GIR). Parmi les 6 groupes existants, les personnes classées en **GIR 1 à 4 sont considérées comme étant en perte d'autonomie** (le GIR 1 étant le plus « dépendant »).

4 INSEE, état civil (données domiciliées), estimations de population, 1^{er} janvier 2013.

5 INSEE, projections de population horizon 2040, Omphale.

Selon son degré de perte d'autonomie et de besoin d'aide extérieure (évalué par une équipe médico-sociale), une personne âgée pourra solliciter une prestation : **l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**, visant à financer une partie de l'aide nécessaire à domicile.

Les **ressources moyennes des allocataires de l'APA s'élèvent en 2015 à 2 207€ par mois**, variant sensiblement selon les arrondissements (de 1 603€ dans le 19^e à 3 705€ dans le 8^e). L'APA est une allocation universelle, c'est-à-dire qu'elle s'adresse à tous quel que soit le niveau de revenus, mais le montant accordé est proportionnel aux ressources des personnes âgées qui la sollicitent.

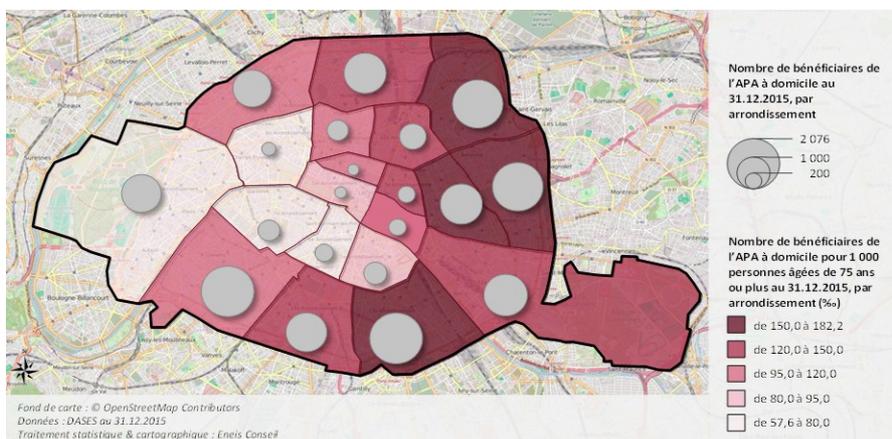


Dans les années à venir, du fait du vieillissement de la population, **les seniors parisiens seront de plus en plus nombreux à connaître des situations de dépendance.**

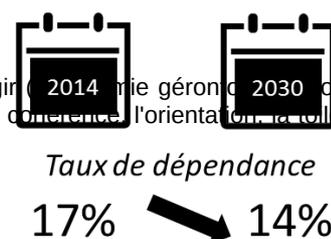
En 2016, on dénombre **29 136 personnes en perte d'autonomie (bénéficiaires de l'APA)** dans la ville de Paris : elles seront environ **32 000 d'ici 2030**⁷.

63% des bénéficiaires de l'APA résident à domicile (soit 18 262 personnes en 2016), les autres étant en établissement d'hébergement (10 874 personnes).

La proportion de **bénéficiaires de l'APA à domicile rapportée à la population de plus de 75 ans** est plus importante dans la **partie Est de Paris**, particulièrement dans le 19^e, 20^e, 11^e ainsi que dans le 13^e.



6 Données recueillies par une équipe médico-sociale à l'aide de la grille Aggir (2014) (prise en compte de l'orientation, de la coupe iso-ressources) qui permet de pondérer différentes variables (par exemple : la dépendance, l'orientation, la toilette, la communication).



7 APUR et INSEE.

Si le nombre de personnes en perte d'autonomie augmente, il s'accroît moins rapidement que le nombre global de personnes âgées. Le **taux de dépendance** (proportion de personnes âgées de 75 ans ou plus dépendantes) **devrait donc baisser pour atteindre 14%** (contre 17% en 2014).

≈ 23 %
de personnes très
dépendantes
(GR1-2)
 parmi les bénéficiaires APA à domicile

À domicile, **près d'une personne sur quatre bénéficiant de l'APA** peut être considérée comme étant **fortement dépendante d'une aide extérieure** dans sa vie quotidienne.

3) DES CONDITIONS DE VIE CONTRASTÉES

Niveaux de revenu

Malgré un **niveau de revenus des Parisiens plus élevé qu'à l'échelle nationale** (avec un revenu par unité de consommation de 2 800€ soit 1 000€ de plus qu'en France)⁸, la ville de Paris compte une **proportion importante de seniors en situation de précarité et de pauvreté**. Les niveaux de vie sont ainsi contrastés sur le territoire⁹. Ainsi, le taux de pauvreté des 60-75 ans à Paris, est-il de 15,5% contre 10% à l'échelle nationale. La situation est différente pour les personnes âgées de 75 ans et plus : le taux de pauvreté est le même, pour cette tranche d'âge, à Paris et au niveau national (9,5%).

9,5%

des +75 ans
 sous le seuil
 de pauvreté
 à Paris



15,5% des 60-74 ans
 en situation de
 précarité

10% des 60-74 ans
 en situation de
 précarité



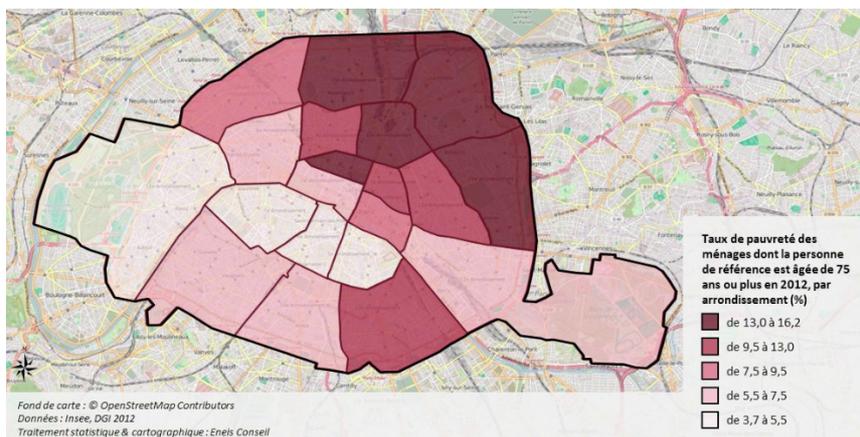
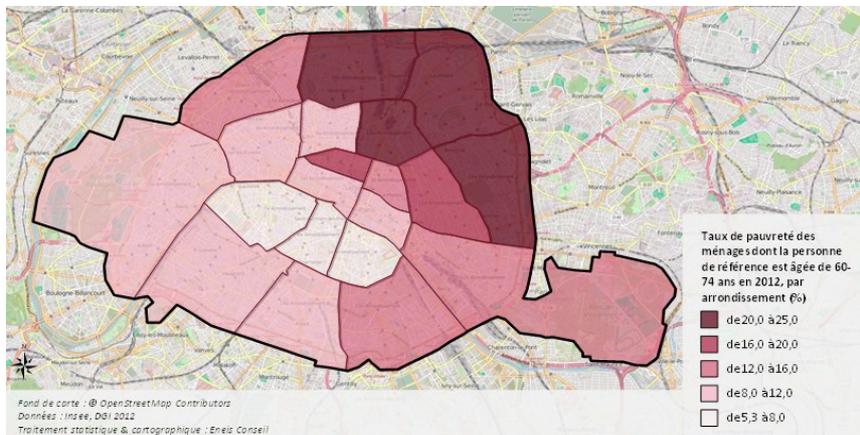
RSA

12 450 bénéficiaires
 de 55 à 65 ans et +

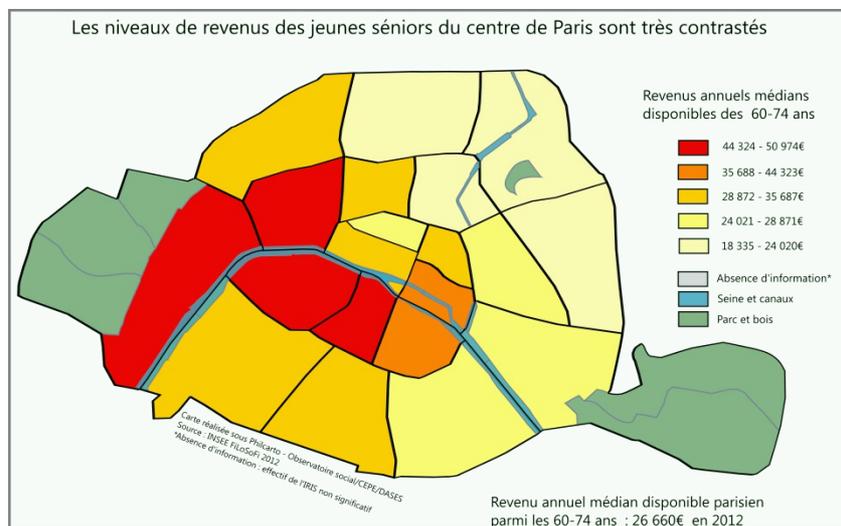
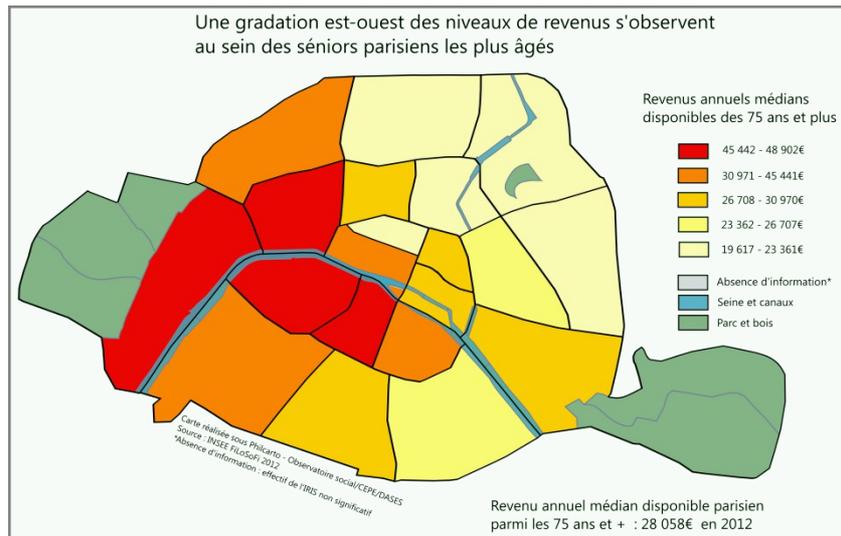
⁸ **Unité de consommation** : « Les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille (...). Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence (1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus...) » (INSEE)

⁹ Viro, Pauline, Buisson, Guillemette, de Biasi, Kevin, Les seniors parisiens, de fortes disparités selon les quartiers in Paris à la page, n°352, février 2011, APUR-INSEE.

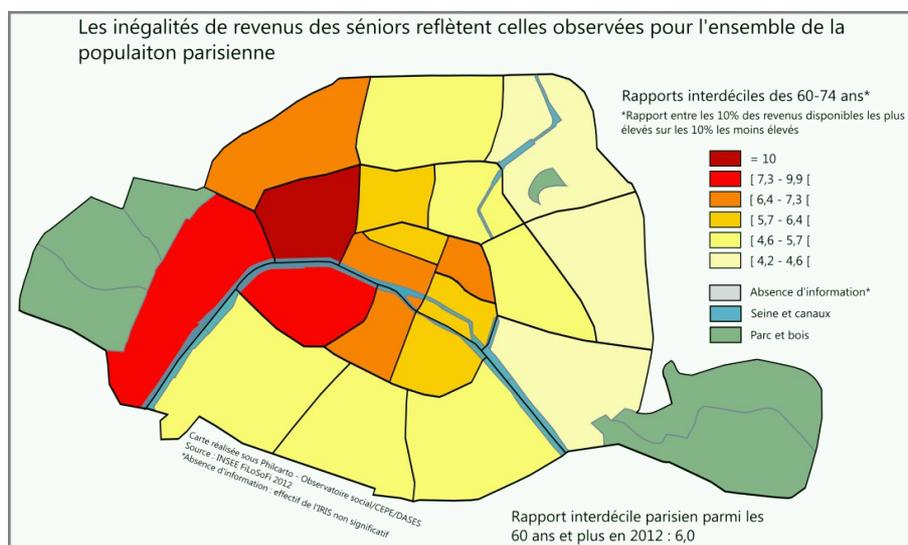
La population âgée connaît un **taux de pauvreté nettement plus important dans le quart Nord Est de Paris** (pour les personnes de 60 à 74 ans, plus de 20% contre moins de 12% dans les arrondissements centraux). Il s'agit également des arrondissements les plus pauvres, quel que soit l'âge.



A l'inverse, les **revenus médians les plus élevés** se retrouvent dans la **partie Ouest de Paris** :



Toutefois, les **inégalités de revenus** observées pour les seniors sont similaires à celles observées pour l'ensemble de la population :



En 2013, **4,7% des personnes âgées de 60 ans et plus sont bénéficiaires du minimum vieillesse** à Paris, représentant 21 473 personnes.

Certaines situations appellent une **prise en charge spécifique, notamment en centre d'hébergement d'urgence**. Parmi les **personnes accueillies dans ces centres parisiens, 16% sont des personnes âgées de plus de 60 ans** (cette proportion pouvant atteindre 25 à 40% dans certaines structures). Les situations de grande précarité et d'exclusion entraînant un **risque de vieillissement prématuré**, une attention particulière doit être portée à ces personnes.

Activité

10%

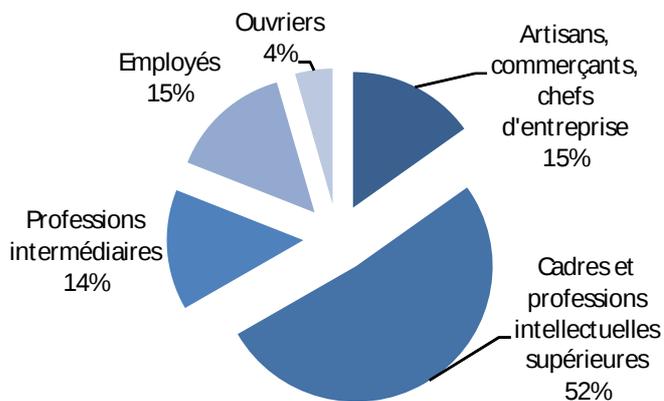
des seniors de 65+ encore en activité



En 2013 selon l'INSEE, **un parisien âgé de 65 et plus sur dix continue d'exercer une activité professionnelle¹⁰**.

Ce taux d'activité varie sensiblement d'un arrondissement à l'autre : de 5,9% dans le 20^e à 15,4% dans le 8^e arrondissement.

Répartition des parisiens de 65 ans et plus en activité, selon la catégorie socio professionnelle en 2013



Plus de la moitié des parisiens âgés encore en activité relèvent de la catégorie des **cadres et professions intellectuelles supérieures**.

Viennent ensuite les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, suivis des professions intermédiaires.

Enfin, **54% des personnes âgées de 65 ans et plus** habitant Paris sont a minima **titulaires du baccalauréat** (général, technologique ou professionnel)¹¹.

¹⁰ Taux d'activité des seniors = ensemble de la population de 65 ans et plus, retranchée des catégories « retraités » et « autres personnes sans activité professionnelle ».

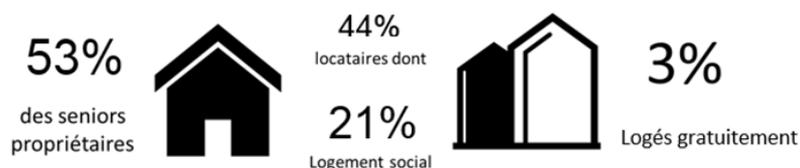
¹¹ INSEE 2012, population de 65 ans ou plus par diplôme le plus élevé. 37% sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Logement

Concernant le parc immobilier, en 2013, **53% des parisiens dont la personne de référence a 60 ans ou plus sont propriétaires, soit une proportion bien moindre qu'en Ile-de-France** (64%) mais supérieure à la proportion de ménages parisiens propriétaires de leur logement tout âge confondu (33%). Cette plus faible proportion de propriétaires à Paris s'explique par une accessibilité financière à l'immobilier limitée et s'observe pour l'ensemble des classes d'âge de la population.

Les ménages âgés sont **44% à être locataires** de leur logement, dont 21% d'un logement social, **soit une proportion importante** en comparaison de la France métropolitaine (17%)¹².

En 2013, **28 600 ménages âgés sont mal logés, soit 8% de l'ensemble des ménages âgés**. Le mal logement se définit par un logement inconfortable (sans sanitaire ou pièce dédiée à la toilette) et/ou en situation de sur-occupation (plus d'une personne par pièce).



Source : Insee, recensement 2013

Le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus parmi les demandeurs de logements sociaux à Paris augmente : en 2007 ils représentaient 12% de l'ensemble des demandeurs parisiens alors qu'en 2015 ils en représentent 14%.

14%

des demandeurs de logement social ont plus de 60 ans

Source : Ville de Paris, traitements Apur

Isolement

À l'échelle de Paris, en 2013, **190 000 personnes âgées de 60 ans ou plus vivent**



190 000 personnes
+ de 60 ans
seules à domicile

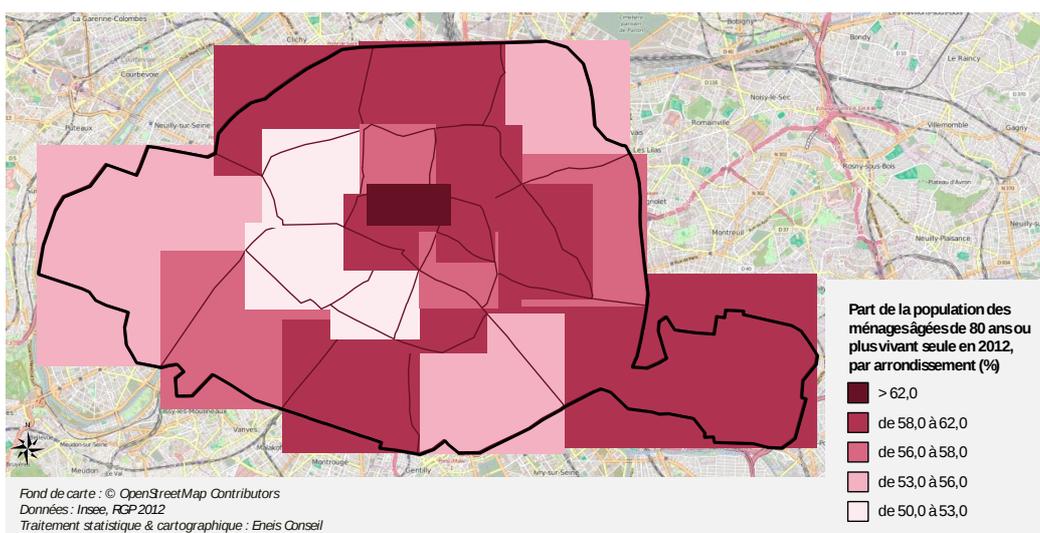
Dont 84 000
+ de 75 ans

¹² APUR, note n°90 : les chiffres du logement social à Paris, Estimé à 16,8% par l'INSEE pour 2015 pour la France métropolitaine

Source : Insee, recensement 2013

seules à domicile, soit 41% des seniors. Parmi elles, 84 000 personnes ont plus de 75 ans, ce qui représente près d'une personne âgée de 75 ans ou plus sur deux.

Cette tendance à vivre seul s'accroît avec l'avancée en âge. En moyenne, 58% des personnes âgées de 80 ans ou plus vivent seules sur le territoire parisien. Ces personnes sont concentrées sur un **axe Nord-Est/Sud-Ouest**. Les parts les plus élevées (supérieures à 60%) de la population des ménages âgés de 80 ans ou plus vivant seule sont le 2^e, le 5^e et le 11^e. Les arrondissements les plus vieillissants (6^e, 16^e et 7^e) présentent, avec le 8^e arrondissement, les **parts les plus faibles de personnes de 80 ans ou plus vivant seules**.



Mobilité



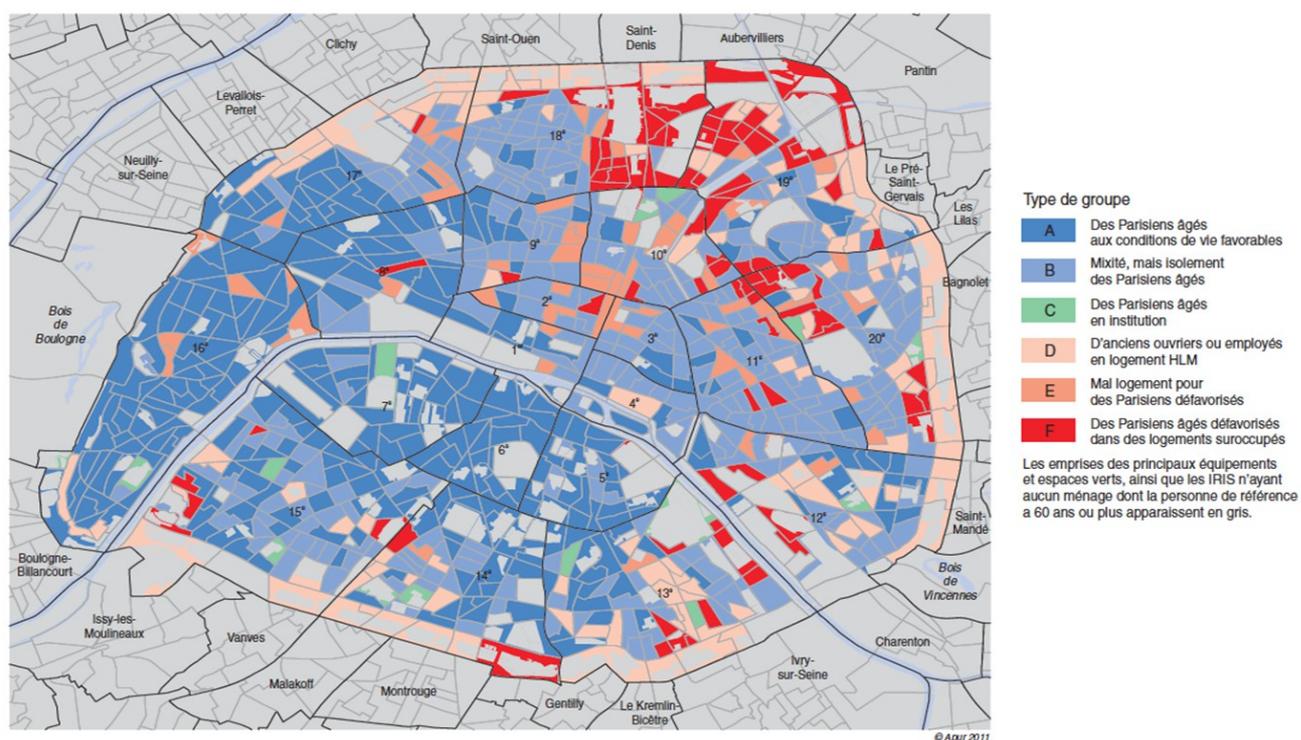
La **marche est le premier mode de déplacement à Paris** : elle représente 55% des déplacements journaliers. Or en 2009, 21% des victimes d'accidents sont des piétons (deuxième catégorie d'utilisateurs, bien après les utilisateurs de deux-roues motorisés). Au sein de ces piétons, **25% sont des personnes âgées** (soit un poids supérieur à la part de cette population dans la population totale).

Les personnes âgées sont plus touchées par des accidents graves : les **individus de 60 ans et plus constituent les deux tiers des piétons tués**. Les fragilités potentielles liées à la marche à pied des seniors invitent à penser l'adaptation et l'accessibilité de la ville à ces publics.

4) EN SYNTHÈSE

Le **vieillessement de la population s'amorce** à Paris et devrait se traduire par l'augmentation progressive du nombre de seniors au cours des prochaines années. Néanmoins, ce vieillissement restera sans doute limité par rapport à d'autres territoires en lien avec le jeu des migrations spécifiques à Paris.

À l'image de la population dans son ensemble, **Paris connaît une grande diversité de situations des personnes dites « âgées »**, amenées à connaître des évolutions importantes dans les années à venir. La carte ci-après propose une synthèse des différentes données sur les seniors parisiens pour dégager **plusieurs profils-types**¹³ :



Sur la rive gauche et dans l'ouest parisien, les personnes âgées sont nombreuses. Les besoins de prise en charge de la dépendance pourraient être particulièrement importants dans ces quartiers car ce sont ceux qui concentrent les seniors les plus âgés de la capitale. Toutefois, les personnes de 60 ans ou plus y **vivent moins souvent seules à domicile et ont des conditions de vie plus favorables** que dans l'ensemble de Paris. Ils sont plus souvent des cadres ou d'anciens cadres, propriétaires de leur logement.

Dans les arrondissements centraux de la rive droite et du nord de Paris, la population est plus jeune que dans le reste de la capitale, et la mixité sociale chez les personnes de 60 ans ou plus est assez importante (beaucoup de cadres ou d'anciens cadres mais également beaucoup d'anciens ouvriers ou employés).

13 APUR, 2011.

Certains quartiers ont des capacités d'accueil en institution importantes (groupe C, en vert sur la carte). 9 700 Parisiens, soit 26 % de la population de ces quartiers, ont 60 ans ou plus, et 46 % vivent en structure. Les institutions accueillent des personnes souvent très âgées et fortement dépendantes.

Aux portes de Paris, dans les quartiers essentiellement localisés le long des boulevards de la petite ceinture, les personnes âgées sont majoritairement locataires d'un logement du parc social. Il s'agit le plus souvent de personnes modestes, anciens employés ou ouvriers dans la majorité des cas et la part des seniors y est plus importante que dans l'ensemble de Paris.

Dans des quartiers du nord et de l'est de Paris, les personnes âgées sont peu nombreuses et ont des conditions de logement difficiles. Les Parisiens âgés vivent deux fois plus souvent en situation de sur-occupation dans ces quartiers (essentiellement dans les 10e, 11e, 18e et 20e arrondissements) que dans l'ensemble de Paris. La majorité de ces habitants sont des employés ou des ouvriers (ou d'anciens employés ou ouvriers). De plus, quatre habitants sur dix sont immigrés, soit deux fois plus que dans l'ensemble de la population âgée parisienne.

5) L'offre à destination des seniors : éléments de bilan du précédent Schéma



Les éléments de bilan présentés ci-après ne sont pas exhaustifs : ils ont vocation à **illustrer certaines des grandes orientations prises par la Ville de Paris** à destination des seniors ces dernières années et notamment dans le cadre du précédent schéma.



414 M

*dont 100 M
via le CASVP*

En 2016, le budget total de la collectivité parisienne consacré aux actions en direction des personnes âgées¹⁴ est de **414 M€** dont 100 M€ via le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP).

1) DES DISPOSITIFS D'INFORMATION ET D'INTÉGRATION DES PERSONNES ÂGÉES AU SEIN DE LA CITÉ

Des actions en faveur du lien social

- **En matière d'adaptation de l'offre culturelle et de loisirs aux personnes âgées**
 - Diversification de l'offre culturelle et de loisirs au sein du CASVP.
 - Développement de l'offre de stages informatiques dans les clubs seniors et installation d'ordinateurs dans les clubs qui permettent aussi un usage en libre accès.
- **En matière de développement du lien intergénérationnel**
 - Des ateliers intergénérationnels ont été créés dans de nombreux clubs Émeraude.
 - Le CASVP met en lien les seniors qui fréquentent ses infrastructures et les enfants des centres de loisirs et des écoles, dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires (ARE) depuis 2013.
- **En matière de prévention et d'éducation à la santé**



¹⁴ Périmètre : Aide sociale à l'hébergement, aide ménagère, APA, subventions (CLIC, CAJ, SAAD, associations) + CASVP (aides sociales facultatives, lien social hors gestion des établissements et services).

- Un état des lieux des actions de prévention sur le territoire parisien a été conduit en 2013.
 - L'offre de gymnastique douce ou adaptée s'est développée dans les clubs du CASVP.
 - Un programme de prévention des chutes a été mis en œuvre avec les ateliers d'équilibre dynamique.
 - Des actions de prévention gratuites sur la base d'un diagnostic personnalisé auprès de publics fragilisés comme des locataires de la RIVP et des résidences appartements du CASVP ont été expérimentées.
- **En matière de de lutte contre l'isolement**
 - Les CLIC ont été particulièrement sensibilisés à la lutte contre l'isolement et ont développé des partenariats avec le tissu associatif. Le dispositif Monalisa a commencé à être déployé à Paris.

L'information des seniors et de leurs aidants



3,1 M subventions
pour les CLIC

Le budget 2016 de la collectivité parisienne consacré aux CLIC s'est élevé à 3,1 M€.

L'information et la communication auprès des personnes âgées ont fait l'objet de diverses actions au cours des cinq dernières années. Ainsi :

- Un guide intitulé « **Bien vivre son âge à Paris** » a été diffusé (papier et web).
- Entre 2012 et 2016, **5 des 6 CLIC du territoire parisien ont été porteurs de MAIA** (méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) afin d'améliorer la coordination autour des prises en charge complexes des personnes âgées.
- **Paris participe à l'expérimentation nationale du PAERPA¹⁵** en vue d'améliorer le parcours des personnes âgées en risque de perte d'autonomie qui a permis d'installer une Coordination territoriale d'appui (CTA) sur les territoires du CLIC des 9^e, 10^e et 19^e arrondissements. Un regroupement des services du CLIC, de la MAIA et de la CTA a permis de constituer un guichet unique pour les usagers, devenu Maison des aînés et des aidants. L'expérimentation du PAERPA a été étendue en 2016 aux 6 premiers arrondissements parisiens.



¹⁵ Le PAERPA, parcours de santé des aînés, a pour objectif de maintenir l'autonomie le plus longtemps possible dans le cadre de vie habituel de la personne en 1) renforçant le maintien à domicile 2) en améliorant la coordination des intervenants et des interventions 3) sécurisant la sortie d'hôpital 4) en évitant les hospitalisations inutiles 5) en utilisant mieux les médicaments.

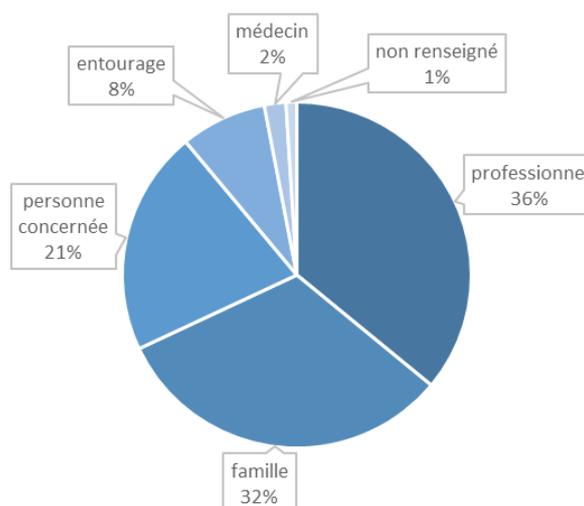


Focus : orientation vers les CLIC

En 2015, **7 221 nouvelles personnes** ont été aidées par les CLIC.

50% des usagers¹⁶ ont été orientés vers le CLIC par la Mairie d'arrondissement.

Origine de la demande auprès des CLIC en 2015



Un soutien au tissu associatif parisien

Le budget 2016 de la collectivité parisienne compte **1 M€ de soutien aux associations** pour 80 associations.



2016 : 1 M
80 associations

En 2016, les associations soutenues ont des activités très variées comme la lutte contre l'isolement, l'accès au droit, la prévention, la promotion du lien intergénérationnel...

≈ **4M**

entre 2012 et 2016 €

Ainsi, **entre 2012 et 2016 près de 4M € ont été versés à des associations** qui agissent directement auprès des seniors parisiens.

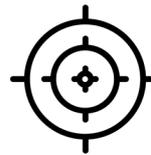
¹⁶ Rapport d'activité 2015 des CLIC.

6) DES ACTIONS MENÉES POUR L'ACCESSIBILITÉ ET DE LA MOBILITÉ DE TOUS

Des avancées importantes en matière d'accessibilité du logement et des solutions d'habitat innovantes

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2011-2016, des **objectifs en termes d'accessibilité et d'adaptation du logement social** ont été fixés par la Ville de Paris¹⁷.

- En 2010, 10% des logements sociaux étaient accessibles : au 31 décembre 2016, 75 600 logements soit 30,4% sont accessibles de la rue à la porte du logement aux personnes en fauteuil roulant et à mobilité réduite.
- **2,7% des logements sociaux soit plus de 5 200 logements sont aujourd'hui adaptés**, L'objectif des 3% de logements adaptés figurant au PLH de Paris devrait être largement dépassé et être proche de 5% en 2020.



Objectifs PLH

40% logements accessibles
3% logements adaptés

Paris Habitat accueille chaque année 350 nouvelles personnes âgées qui reçoivent le « kit autonomie » (bac à douche, interrupteur...) grâce au financement de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

Dans le parc privé, qui représente 80% des logements parisiens, SOLiHA¹⁸ a par ailleurs permis le **financement de l'adaptation de 2 612 logements**.

Travaux d'adaptation dans
le cadre du PACT

4,2M€

Une résidence intergénérationnelle a été créée en 2013 : la résidence des Célestins dans le 4^e arrondissement, qui rassemble un foyer de jeunes travailleurs et une résidence pour personnes âgées autonomes. Elle offre à ses résidents des espaces de partage et d'activités communs.

¹⁷ Logement accessible : « Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment d'habitation collectif ou tout aménagement lié à un bâtiment permettant à un habitant ou à un visiteur handicapé, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer et de communiquer. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des autres publics ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente » (art R*111-18-1 du code de la construction et de l'habitation, dit CCH).

Logement adapté : Un logement adapté répond aux capacités et aux besoins précis de son occupant, sans forcément respecter les obligations réglementaires.

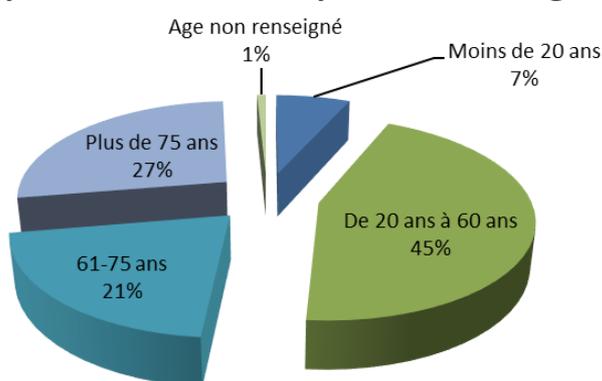
¹⁸ SOLiHA PARIS HAUTS DE SEINEVAL D'OISE est une association loi 1901 spécialisée dans l'amélioration de l'habitat. Il est né de la fusion en 2012 du SOLiHA Paris et du SOLiHA des Hauts de Seine, puis du SOLiHA Val d'Oise en 2014. Il accompagne les personnes modestes dans la réhabilitation, l'amélioration et l'adaptation de leurs logements, à Paris et dans les Hauts de Seine. Il est également le partenaire privilégié des collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs politiques d'intervention sur l'habitat privé.

Des dispositifs favorisant la mobilité des personnes âgées

Paris a œuvré à améliorer la mobilité des personnes âgées par le biais de plusieurs actions :

- La capitale dispose d'une **offre de transport à la demande, Pam 75**, pour les publics à mobilité réduite.

Répartition des clients par tranche d'âge



Ce service permet de se déplacer à la demande dans Paris et toute l'Île-de-France. Il est réservé aux titulaires d'une carte d'invalidité délivrée par la MDPH (taux de 80% minimum) et aux bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, (GIR 1 à 4). **Près de la moitié des utilisateurs ont plus de 60 ans.** Sur l'ensemble de l'année 2016, le service a été utilisé par 15 369 voyageurs¹⁹.

- **Le réseau des 63 lignes de bus RATP Parisien est accessible en intégralité**, ce qui signifie que tous les bus sont accessibles avec rampe, que tous les conducteurs sont formés et que 70% des arrêts (voirie) sont accessibles.
- La ville de Paris a financé de **petites navettes électriques, très utilisées par les seniors**. Ce sont des bus de quartiers circulant dans des zones d'habitat mal desservies par les transports RATP. Cinq lignes ont été ouvertes²⁰.

¹⁹ Données d'activité PAM 2016 (ici mois de décembre).

²⁰ La Traverse de Charonne desservant le sud du 20ème arrondissement ; la Traverse Bièvre-Montsouris desservant l'ouest de 13ème et l'est du 14ème arrondissement ; la Traverse Ney Flandre desservant l'est du 18ème et l'ouest du 19ème arrondissement ; la Traverse Batignolles-Bichat desservant l'est du 17ème et l'ouest du 18ème arrondissement ; la Traverse Brancion-Commerce desservant le sud-est du 15ème arrondissement (mise en service en octobre 2013) avec 6 véhicules électriques.

7) L'ACCOMPAGNEMENT DU GRAND ÂGE, DE LA DÉPENDANCE ET DES FRAGILITÉS DES SENIORS

L'avancée en âge peut s'accompagner d'un risque de perte d'autonomie et de diverses fragilités : la Ville doit alors permettre l'accompagnement et la prise en charge des publics les plus fragiles, en répondant à la **diversité des besoins** et avec une **exigence constante de qualité du service rendu**.

€ 280 M

Le budget du Département consacré aux actions en direction des personnes âgées s'élève à **280 millions d'euros en 2016**.

Budget 2016 (réalisé, en milliers d'euros)	
Aide sociale à l'hébergement	132 261
Aide ménagère	5 171
Autres aides sociales légales aux personnes âgées (aide aux mutuelles notamment)	722
Allocation personnalisée à l'autonomie	126 814
<i>dont domicile</i>	77 715
<i>dont établissement</i>	49 099
Subventions	12 067
Total	277 035

Les dispositifs pour favoriser la vie à domicile

Une dynamique de modernisation des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

- **Le paiement de l'APA a été modernisé et simplifié** par la mise en place de la télégestion (auprès de 9 000 Parisiens) et des CESU (auprès 8 500 Parisiens) ainsi que par la mise en place du tiers payant des charges sociales.
- **Un travail mené en concertation avec l'URIOPPS est en cours**, afin d'accompagner la modernisation des 14 associations gestionnaires de SAAD tarifés par le département. Cette démarche a permis de réaliser un diagnostic de la situation de ces services – qui connaissent des difficultés liées à la baisse de leur activité depuis plusieurs années – ainsi qu'un état des lieux des prestations proposées, notamment dans le domaine de la prévention et de l'aide aux aidants. Ainsi, plusieurs services ont développé des actions de prévention santé ou encore des actions en direction des aidants comme des « cafés des aidants ». Le diagnostic porte tant sur l'organisation, le positionnement économique, les ressources humaines et le niveau de qualification que sur les actions de prévention et



d'intérêt général des SAAD et leurs partenariats avec les autres acteurs. Il prépare un travail de contractualisation avec chacun d'entre eux.

Par ailleurs, des mesures extralégales visant à **réduire ces inégalités d'accès** ont été mises en œuvre se traduisant par des aides financières au cours des dernières années, avec :

- **Un soutien des usagers les plus modestes** concernant l'APA à domicile, avec le maintien d'un barème plus favorable que le barème légal : exonération de participation en dessous de 1 014€ par mois et une participation réduite entre 1 014€ et 1 268€.
- **Un soutien financier** pour l'accessibilité financière des **Centres d'accueil de jour (CAJ)** ainsi qu'une extension des horaires d'ouverture les soirs et week-ends pour certains centres.



Des innovations en faveur de l'adaptation des services aux personnes âgées

Paris voit se développer sur son territoire et en proche périphérie une économie collaborative et dynamique, développant des **solutions innovantes en faveur de l'autonomie des personnes âgées**. La pépinière d'entreprise Silver Innov' installée à Ivry-sur-Seine en est une illustration.

Des solutions innovantes ont pu être mises en valeur via les **appels à projet EXAPAD**. Lancés par le Département de Paris et Paris Région Lab, leur objectif est d'identifier, d'expérimenter et d'évaluer des solutions innovantes en faveur de l'autonomie des personnes âgées avec des volontaires à domicile et dans les établissements du CASVP. Parmi les expérimentations développées, on retrouve par exemple :



- Les **ateliers INAWA** (séances de rééducation et stimulation à la marche à l'aide de vélos dotés de selles ergonomiques) ;
- Le projet « **Aidé et moi** » développé par l'**entreprise SANTECH**, spécialisée dans les logiciels liés à la santé : il s'agit d'une application permettant aux seniors de communiquer avec leur entourage, de recevoir des photos, d'accéder à leur agenda, et ainsi d'apprendre à utiliser une tablette tactile avec des interfaces adaptées. Les aidants professionnels disposent d'un cahier de liaison digital, d'un agenda partagé et d'une messagerie commune. La communication directe ainsi centralisée allège les efforts administratifs et optimise les flux d'informations multiples.

Des solutions en direction des aidants

La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) a contribué à la **reconnaissance du rôle primordial des proches aidants (conjoints, enfants...) dans l'accompagnement quotidien des personnes âgées**. Les solutions de répit et de soutien proposées aux aidants visent à prévenir le risque d'épuisement et d'isolement social. Elles ont consisté en :

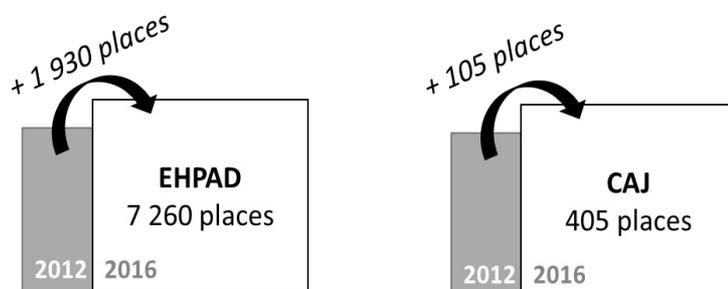
- **L'augmentation du nombre de places en CAJ** (voir ci-dessous) pour permettre un répit des aidants.
- **L'expérimentation lancée en 2013 d'un forfait répit** dans les 7^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements et la mise en place de **quatre « plateformes de répit »** couvrant 12 arrondissements pour soutenir et orienter les aidants.
- **Des actions en direction des aidants mises en œuvre par les CLIC** : groupes de paroles, cafés des aidants, pièce de théâtre de sensibilisation... **Pour autant, le recours des aidants aux prestations et services de répit** est encore insuffisant. Les différents dispositifs existants sont peu connus et les aidants appréhendent d'y avoir recours : des efforts seront à poursuivre pour accroître la mobilisation des services.



Une augmentation nette du nombre de places en établissement

Le nombre de places en EHPAD et en CAJ a augmenté de manière notable :

- **1930 places d'EHPAD ont été créées de 2012 à 2016, dans le respect de l'équilibre territorial entre arrondissements.**
- **105 places en centre d'accueil de jour (CAJ) ont également été créées** pour atteindre un total de 405 places.



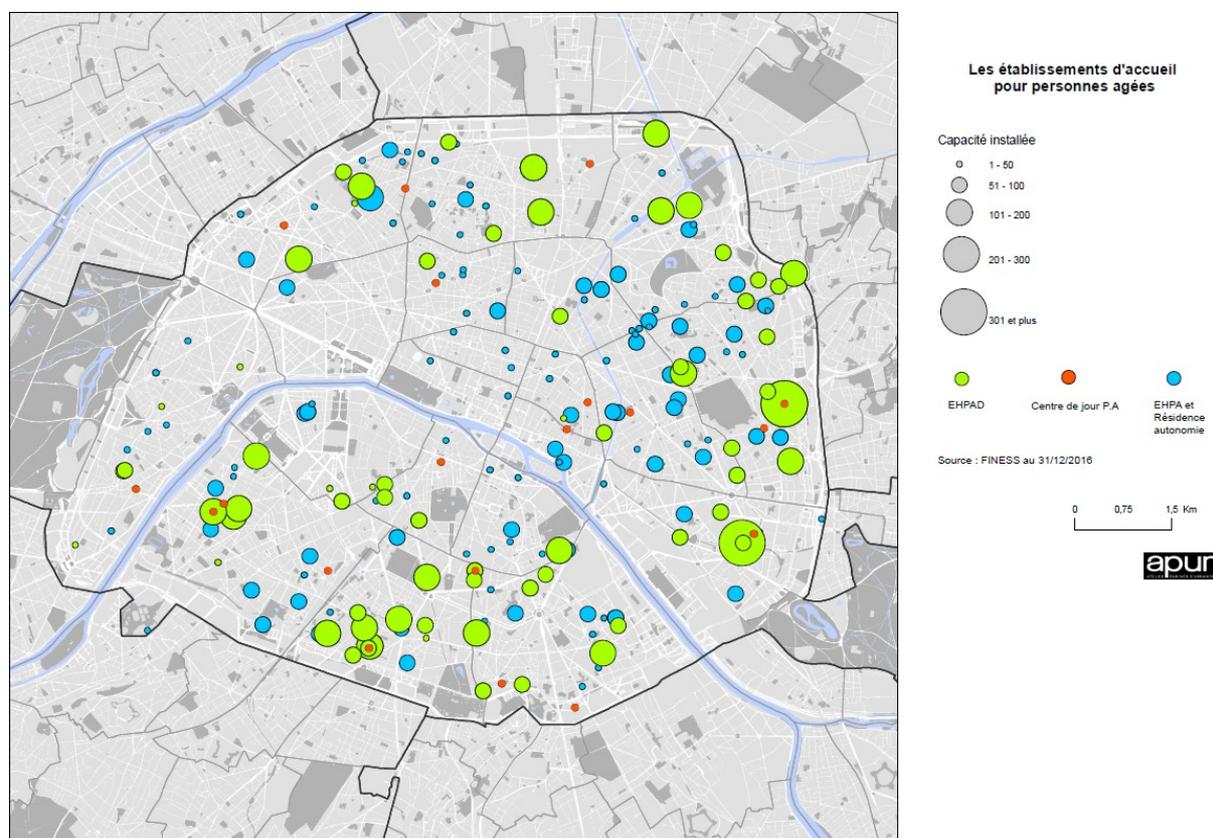
Le CASVP a lancé une importante démarche de construction et restructuration d'EHPAD (pour un total de 632 places) :

- **2 EHPAD** ont été totalement restructurés (210 places), une troisième restructuration est prévue :
 - HARMONIE (Boissy-Saint-Léger (94)) en 2014 : 102 places
 - PAYEN (15°) en 2014 : 108 places
 - BELLEVILLE (20°) : fermé en 2015 – réouverture prévue en 2019



- **4 nouveaux EHPAD** ont été créés (représentant 422 places) :
 - o GIRARDOT (13°) en 2012 : 100 places
 - o VALSECCHI (15°) en 2015 : 101 places
 - o FRANCOIS 1er (Villers-Cotterêts (01)) en 2014 : 109 places
 - o PRIN (14°) en 2015 : 112 places

Le CASVP a également entièrement restructuré la résidence appartement Faubourg du Temple (10^{ème}).



A noter que le CASVP dispose de 11 EHPAD dans Paris (pour 1 384 places) mais également de 5 EHPAD hors Paris (représentant 827 places). Enfin, un **important travail de promotion de la bienveillance** a par ailleurs été mené dans les EHPAD (formations, mise en œuvre des outils de la loi 2002-2...).

✓ Un accompagnement renforcé des publics ayant des besoins spécifiques

La réponse aux situations d'isolement et de précarité

- Développement de la **mission sociale du CASVP en résidences services**.
- Création par le CASVP d'une **mission sociale en résidence appartements** en septembre 2016, après une expérimentation d'un an sur les 9e, 10e et 19e arrondissements. Composée de 6 conseillères en économie sociale et familiale, elle intervient dans les 101 résidences appartements (4172 logements) à Paris et proche banlieue. Leur mission consiste à prévenir et lutter contre les impayés locatifs. Pour cela, elles rencontrent systématiquement les nouveaux résidents dans les deux mois d'installation dans le logement (vérification des droits ouverts, ouverture d'aides facultatives si besoin, conseils budgétaires). En 2016, sur les 748 personnes recensées en situation d'impayés locatifs (plus de deux mois de loyers de retard), 74 % ont une dette de plus d'un an. L'intervention de la mission sociale a déjà permis à 205 résidents de reprendre le paiement de leur loyer courant.
- Des **subventions à des associations** œuvrant spécifiquement en direction des personnes âgées précaires notamment dans le **domaine de l'accès aux droits**.
- **La création d'unités spécifiques pour des personnes en situation de grande exclusion**. L'EHPAD Antoine Portail a ouvert en février 2015 dans le 6^e arrondissement et a mis en place une unité de vie de 10 places pour personnes ayant connu la rue. Ces personnes sont suivies par l'association les *Petits Frères des Pauvres*.
- Le développement des **mesures en direction des migrants âgés** comme les cafés sociaux. La ville a poursuivi son soutien aux actions réalisées par les associations en faveur de l'accès aux droits des migrants âgés en créant notamment deux cafés sociaux supplémentaires dans le 13^{ème} et le 19^{ème} arrondissements qui viennent s'ajouter aux deux cafés du 18^{ème} et du 13^{ème}. Ce sont des lieux non seulement d'information, de prévention santé et d'accès aux droits, mais aussi de convivialité et de lutte contre l'isolement.



Une attention particulière portée aux publics les plus fragiles, notamment en raison de maladies neurodégénératives, d'un handicap ou de troubles psychiatriques

Cela s'est traduit notamment par la **création de places spécifiques et adaptées aux besoins** de ces personnes, dans plusieurs établissements :

- **Installation de places d'accueil spécialisé dans la pathologie d'Alzheimer, avec un renfort en moyens humains :**
 - 96 places de PASA réparties dans 7 EHPAD
 - 512 places d'UVP réparties dans 21 EHPAD
 - 27 UHR réparties dans 2 EHPAD

- o 4 nouveaux centres d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (CAJ) ouverts pour 85 places, portant le nombre de CAJ à 20 à Paris pour un total de 419 places d'accueil en journée ou demi-journée (dont un centre de 25 places dédiées aux personnes souffrant de la maladie de Parkinson ou maladies apparentées : Madeleine Meyer).
- **52 places de foyers de vie et foyer d'accueil médicalisé** dédiées aux **personnes handicapées** vieillissantes ont été créées.
- Une **Unité de Liaison Psychiatrique** (EHPAD, RS, RA) a été créée en novembre 2013 en partenariat avec l'ARS, avec pour objectif d'améliorer l'accès aux soins des personnes âgées accueillies dans les établissements du CASVP et qui présentent des troubles psychiatriques, en renforçant l'interface des établissements avec le secteur psychiatrique.
- Une **convention de partenariat entre le CASVP et le Groupement Hospitalier de Territoire** (GHT) a été établie en 2016 afin de permettre la prise en charge dans les EHPAD du CASVP de 60 patients atteints de troubles psychiatriques, avec l'appui d'une équipe hospitalière (composée notamment d'un psychiatre, d'infirmières et d'une psychologue). Cette équipe a pour mission de former et soutenir les professionnels du CASVP dans la prise en charge des résidents présentant des troubles psychiatriques, de renforcer les liens entre les structures du CASVP et les secteurs psychiatriques, notamment les CMP, et de soutenir les équipes du CASVP dans la prise en charge clinique des situations complexes. 120 personnes pourront être accueillies d'ici 3 ans.

Plan d'actions

Axe préliminaire : L'information et la communication à destination des seniors

Engagement 1 – Garantir la circulation, la qualité et la lisibilité de l'information à destination des seniors

Pourquoi ?

Garantir la **circulation de l'information, sa qualité et sa lisibilité** constitue un enjeu qui traverse l'ensemble des dimensions liées aux politiques à destination des seniors, qu'il s'agisse des enjeux d'inclusion sociale ou d'accompagnement médico-social.

De nombreux dispositifs existent aujourd'hui à Paris et permettent de composer un maillage efficace de services et d'actions. Ils souffrent pourtant d'un manque de visibilité et de lisibilité ainsi que d'une diffusion parcellaire qui représentent autant de freins à leur efficacité. Ainsi, **la qualité de l'information s'analyse au travers de l'usage effectif des dispositifs par les usagers concernés.**

L'adaptation des dispositifs relais de l'information aux besoins très hétérogènes des usagers constitue un enjeu incontournable : il convient de veiller à ce que la communication soit bien ciblée et à ce que les personnes puissent disposer de l'information au moment où elles en ont besoin.

Améliorer l'accès à l'information et aux services proposés aux Parisiens, c'est aussi **rendre plus compréhensibles les différents dispositifs** auxquels ils peuvent avoir accès. Cette simplification consiste notamment dans la **mutualisation et la coordination des nombreux dispositifs** existants. En outre, il est nécessaire de procéder à une **dé-technicisation du vocabulaire**, ce qui passe notamment par la **diminution de l'usage de sigles et acronymes.**

À cet égard, certaines réalisations mises en place sur le territoire parisien constituent des orientations encourageantes à développer : ainsi, la mise en place de « **Maisons des aînés et des aidants** » qui coordonnent l'action des professionnels du secteur social, médicosocial et sanitaire des CLIC, des MAIA et des réseaux de santé en même lieu doit permettre une **amélioration de la visibilité et de la lisibilité de l'offre de services** pour l'utilisateur tout en la simplifiant et en la rendant plus efficace.

Comment ?

Action 1	<i>Renforcer les outils de communication existants, notamment numériques</i>
Moyens de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none">> Rédiger et diffuser largement un guide dans l'esprit du guide « Bien vivre son âge à Paris » en formats numérique et papier> Améliorer la lisibilité du site Paris.fr concernant les actions de la ville en direction des seniors> Créer une newsletter spéciale Seniors sur le site paris.fr	
Porteurs	
<ul style="list-style-type: none">✓ DASES✓ DICOM	
Directions associées	Partenaires
<ul style="list-style-type: none">✓ CASVP✓ DPSP	

Action 2 *Favoriser l'accès aux lieux d'accueil et d'accompagnement***Moyens de mise en œuvre :**

- > Rendre **plus repérables géographiquement les lieux d'information** spécifiquement compétents pour orienter et informer les seniors (Mairies, sections d'arrondissement du CASVP, Services sociaux polyvalents SSP)
- > **Déployer six « Maisons des Aînés et des aidants »** sur tout le territoire parisien

Porteur

- ✓ DASES

Directions associées

- ✓ CASVP
- ✓ DDCT

Partenaires

- ✓ ARS/MAIA
- ✓ CLIC
- ✓ SSP
- ✓ Mairies d'arrondissement
- ✓ Maisons des Aînés et des Aidants
- ✓ Réseaux de santé

LES SENIORS ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DE LA CITÉ

Engagement 2 – Contribuer au changement de regard de la société sur l'avancée en âge

Pourquoi ?

Le regard de la société sur les seniors est perçu par ceux-ci comme étant **peu valorisant, voire discriminant**. Les termes « personnes âgées » ou « personnes dépendantes » sont considérés par les seniors comme trop réducteurs et ne décrivant pas **la population des aînés dans toutes ses diversités d'âges, d'aspirations ou de potentiels**.

Une discrimination par l'âge, nourrie de stéréotypes sur le vieillissement, peut émerger : on parle alors de l'âgisme. La société instaure un clivage entre ceux qui sont dits « actifs », c'est-à-dire ceux qui exercent un emploi et ceux qui sont dits « inactifs ». Il est nécessaire de casser cette représentation qui a tendance à assimiler insidieusement inactivité et inutilité et qui participe à « *invisibiliser* » le rôle et la contribution des retraités à la société.

Agir sur le regard que porte la société sur l'avancée en âge peut alors passer par des campagnes de communication auprès du grand public pour **donner une autre image des retraités**, montrer que l'on peut être retraité et continuer à cultiver ses passions et que l'âge n'est pas synonyme d'inactivité.

Il est également nécessaire d'avoir un regard neuf sur la longévité et de **faire évoluer les représentations du vieillissement**, encore trop souvent considéré seulement comme un handicap par la société et les seniors eux-mêmes. En effet, **les seniors ne constituent pas un groupe homogène** : avec l'allongement de l'espérance de vie, plusieurs générations sont concernées et les situations de chacun diffèrent beaucoup en fonction de leur état de santé et de leur autonomie, de leur situation financière et sociale.

Ainsi à Paris, la tranche des 60-74 ans (quelque 300 000 personnes) est presque deux fois plus nombreuse que celle des plus de 75 ans (moins de 170 000 personnes). Ce nombre important de seniors est à comparer avec le nombre de personnes dépendantes bénéficiaires de l'APA (environ 28 000 dont 11 000 en établissement).

Ce constat sociodémographique constitue un défi pour les politiques publiques : limiter celles-ci à la seule dimension « accompagnement de la dépendance », alors que l'INSEE estime à 83 ans l'âge moyen d'entrée dans la dépendance, conduirait à

exclure de fait du champ de la politique à destination des seniors toute une fraction de la population qui est, qui plus est, la plus nombreuse.

Comment ?

Action 3 *Rénover la communication pour diffuser une image nouvelle des seniors*

Moyens de mise en œuvre :

- > Donner une **visibilité positive et valorisante** aux seniors dans les supports de communication de la ville
- > Organiser des **campagnes de communication montrant la diversité des seniors** et de leurs activités

Porteurs

- ✓ DICOM
- ✓ DASES

Directions associées

- ✓ CASVP

Partenaires

- ✓ Associations

Action 4 *Organiser des événements spécifiques pour valoriser le rôle des seniors dans la ville*

Moyens de mise en œuvre :

- > Organiser annuellement une « **Journée des âges** »
- > Mettre en œuvre une **action valorisant la retraite** comme un moment privilégié de l'action citoyenne (un prix du Senior citoyen ou une médaille du senior engagé)

Porteurs

- ✓ DICOM
- ✓ DASES

Directions associées

- ✓ DFPE

Partenaires

- ✓ Associations

Engagement 3 – Encourager la participation des seniors retraités à la vie de la cité

Pourquoi ?

Le potentiel que représentent les seniors comme **facteur de cohésion sociale** n'est pas suffisamment mis en valeur. Lorsqu'une personne prend sa retraite, la cité voit arriver un nouvel acteur disposant **de temps, d'une expérience professionnelle et d'une motivation** renouvelée par la capacité à choisir son temps d'action. Les plus de 60 ans représentent d'ores et déjà **une grande part des bénévoles et des cadres au sein des associations.**

Ce potentiel, les seniors le revendiquent et ils souhaitent que la Ville le prenne en compte. Cela leur permet tout à la fois de **conserver un rôle social au travers de l'engagement associatif et du bénévolat** et de constituer un vivier de compétences et d'expériences qui peuvent profiter à tous. En outre, l'engagement citoyen constitue pour les seniors un **facteur de prévention des fragilités et de préservation du lien social.**

Il s'agit pour les pouvoirs publics d'investir un impensé des politiques sociales : l'accompagnement de la transition consistant à passer d'une « **activité professionnelle** » à une « **activité citoyenne** ».

La vie associative est l'un des principaux outils qui peuvent être mobilisés afin de permettre aux seniors de disposer de relais institutionnels souples qui mettent à disposition des sources d'engagement : associations caritatives ou culturelles, missions sociales ou économiques. Les associations trouveront de leur côté une source, un vivier d'acteurs expérimentés qu'il conviendra de fidéliser, éventuellement de former.

Par ailleurs, la mise en place d'**un service civique des seniors** autour d'activités de soutien scolaire ou d'animation de réseaux de voisinage permettant d'encourager l'engagement des seniors et de mettre en avant leur rôle en matière de cohésion sociale doit pouvoir être étudiée.

Certaines formes d'activités, notamment **quand elles s'inscrivent dans le cadre de l'économie collaborative**, peuvent aussi constituer des **compléments de revenus** pour les seniors, qui voient leur niveau de vie diminuer au moment de la retraite.

Dans la logique de la Ville de Paris d'associer toujours davantage ses habitants à la prise de décision publique, il est aussi nécessaire de chercher à **mieux associer les seniors à la vie publique** au travers des lieux de concertation afin de promouvoir l'expression citoyenne.

Comment ?

Action 5 *Encourager l'engagement associatif et civique des seniors*

Moyens de mise en œuvre :

- > **Améliorer la connaissance de l'offre associative** par et pour les seniors et **renforcer l'utilisation des plateformes en ligne** existantes
- > Organiser des **forums thématiques** et par arrondissement autour de la vie associative et de l'engagement bénévole des seniors
- > **Soutenir la gouvernance associative** en favorisant la formation des futurs administrateurs et des bénévoles
- > **Mettre en cohérence et en lien l'action des associations** qui agissent en direction des seniors sur le territoire
- > Soutenir les **réseaux d'échanges comme les accorderies, les trocs de services, les plateformes de l'économie collaborative**
- > Étudier la mise en place d'un **service civique senior**

Porteurs

- ✓ DDCT
- ✓ DASES

Directions associées

- ✓ DICOM

Partenaires

- ✓ Mairies d'arrondissement
- ✓ Maisons des associations
- ✓ Conseils des seniors
- ✓ Associations

Action 6 *Encourager la participation à la vie locale et promouvoir l'expression citoyenne*

Moyens de mise en œuvre :

- > Développer les **Conseils des seniors** dans les arrondissements ainsi que le partage de leurs bonnes pratiques (organisation de forum, fêtes de quartiers) pour promouvoir l'expression citoyenne à l'échelon local
- > Mettre en place le **Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie**
- > **Faciliter l'appropriation des outils parisiens de participation citoyenne** par les seniors : promouvoir la carte citoyenne dans les résidences seniors, favoriser l'émergence de projets et le vote pour le budget participatif, etc.

Porteurs

- ✓ DDCT
- ✓ DASES

Directions associées

- ✓ DICOM

Partenaires

- ✓ Mairies d'arrondissement
- ✓ Maisons des associations
- ✓ Conseils des seniors

Engagement 4 – Renforcer les liens intergénérationnels

Pourquoi ?

La solidarité intergénérationnelle est fondamentale pour le **maintien de la cohésion sociale** car les liens entre les générations sont le ciment d'une société.

Les échanges entre générations permettent un **enrichissement mutuel et réciproque** tout en participant au changement de regard sur l'avancée en âge. C'est, en outre, en permettant à chacun de mieux se connaître qu'on lutte le plus efficacement contre les *a priori*.

Tous les âges de la vie sont concernés par le bénéfice de ces échanges. C'est un mouvement global qui doit être encouragé dans la société dans son ensemble.

Pour susciter le dialogue et le partage entre les jeunes Parisiens et leurs aînés, la Ville peut soutenir le **développement d'activités et favoriser la création de lieux où les générations peuvent se rencontrer**. Dans le cadre de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, la Ville s'est d'ailleurs engagée à développer les activités partagées ludiques et sportives favorisant la mixité des âges.

Il s'agit tout à la fois **d'encourager la solidarité et l'entraide entre les âges, la transmission des savoirs et savoir-faire et de lutter contre l'isolement**. Mais il s'agit aussi de partager des passions et des centres d'intérêt.

Le **mécénat de compétence et le parrainage professionnel** de jeunes en cours d'insertion professionnelle est l'exemple d'une démarche **alliant solidarité et transmission d'expériences** et de savoir-faire.

La Ville doit encourager les démarches qui permettent de **mélanger les publics qui sont accueillis dans ses structures et établissements** à l'image des partenariats existants entre les écoles et les clubs seniors. Il peut s'agir d'organiser des temps d'échanges et de transmission des savoirs et de la mémoire, mais aussi des activités culturelles ou ludiques.

Ainsi, en offrant expérience, soutien et bienveillance aux jeunes, nos aînés sont capables à leur tour de **s'ouvrir à une génération dynamique et porteuse de nouveaux savoirs**.

Renforcer la mixité des générations, c'est aussi créer des **lieux en commun**. Cela peut notamment se développer au travers de **l'habitat intergénérationnel**, qui peut prendre différentes formes, allant de la colocation au partage d'espaces communs dans des résidences.

Action 7 *Développer les espaces de partages intergénérationnels*

Moyens de mise en œuvre :

- > Soutenir le développement des formes **d'habitat intergénérationnel**, par la colocation ou au sein des résidences seniors
- > Développer les **espaces intergénérationnels comme les jardins partagés**, notamment dans les résidences et clubs seniors
- > Créer des partenariats avec les **ludothèques parisiennes** pour renforcer l'accueil de seniors au sein de ces structures, développer les **activités ludiques hors-les-murs** pour aller à la rencontre des seniors

Porteur

- ✓ DASES

Directions associées

- ✓ DLH
- ✓ DEVE
- ✓ DFPE

Partenaires

- ✓ CASVP
- ✓ Associations
- ✓ CAF

Action 8 *Soutenir les activités partagées entre les générations*

Moyens de mise en œuvre :

- > Intensifier le **recours au bénévolat de compétences, au système de parrainage professionnel, de tutorat** pour accompagner des jeunes vers l'emploi
- > Soutenir les initiatives de **l'économie collaborative dédiées à l'échange de services, à la transmission des savoirs et savoir-faire**
- > Organiser des **rencontres entre les Conseils des enfants et Conseils des seniors**
- > Développer et renforcer les **partenariats entre les établissements** d'accueil de la petite enfance, les écoles, les centres de loisirs et les établissements qui accueillent des seniors comme les clubs, les résidences ou les EHPAD autour d'activités culturelles, de loisirs ou de repas intergénérationnels

Porteurs

- ✓ DASES

Directions associées

- ✓ DDCT
- ✓ CASVP
- ✓ DASCO
- ✓ DFPE
- ✓ DAE

Partenaires

- ✓ Associations

Engagement 5 – Favoriser l'adaptation des logements aux spécificités liées à l'âge

Pourquoi ?

L'adaptation du logement aux spécificités liées à l'âge est un enjeu majeur pour permettre aux seniors de **se maintenir dans leur cadre de vie ou de retarder l'entrée en établissement**. Exprimée par les seniors parisiens, l'envie de vivre aussi longtemps que possible chez soi nécessite d'anticiper l'adaptation de son logement à l'évolution de ses facultés, notamment en termes de mobilité. L'un des principaux risques encourus par les personnes en perte d'autonomie à leur domicile est le **risque de chute**, dont les séquelles peuvent créer des traumatismes graves tant sur le plan physique que psychologique.

La Ville s'est ainsi inscrite dans une **démarche d'adaptation et d'accessibilité des logements sociaux** via le Programme Local de l'Habitat (PLH). Celui-ci a fixé à 40% l'objectif de logements sociaux accessibles en 2020 et à 3% celui de logements adaptés. Des progrès importants sont déjà mesurables : entre 2010 et 2015, la part de logements sociaux accessibles est passée de 10% à 26,7%. Concernant les logements adaptés, 2,7% le sont déjà et l'objectif devrait être largement dépassé et devrait être proche de 5% à l'horizon 2020.

Le parc immobilier parisien a cependant la particularité d'être composé à 80% de **logements privés**, nécessitant d'informer et d'accompagner les seniors concernés dans les démarches d'aménagement de leur domicile. En effet, **il peut sembler difficile de concevoir son logement habituel comme inadapté** : la formulation d'un besoin en matière d'adaptation du logement nécessite du temps et un accompagnement en adéquation avec les attentes des seniors parisiens.

D'autres **besoins liés à l'entretien de son domicile doivent être pris en compte** pour favoriser le maintien à domicile dans de bonnes conditions. Cela concerne notamment **les petits travaux et certains services ponctuels**, pour lesquels les seniors ne peuvent pas toujours faire appel à un proche de confiance.

Afin d'adapter les politiques parisiennes en matière d'habitat aux besoins et aspirations des seniors, il est nécessaire de mieux comprendre leurs besoins en termes de logement et de mobilité résidentielle.

Comment ?

Action 9 *Mieux connaître les besoins des seniors en matière de logement*

Moyens de mise en œuvre :

- > Analyser et comprendre les besoins des seniors en termes de logement et de mobilité résidentielle
- > Développer les évaluations à domicile avec l'appui de professionnels (ergothérapeutes, services d'aide à domicile, etc.)

Porteur

- ✓ DASES

Directions associées

- ✓ DLH

Partenaires

- ✓ SAAD
- ✓ CNAV
- ✓ SOLIHA
- ✓ Bailleurs sociaux

Action 10 *Soutenir l'adaptation de l'habitat*

Moyens de mise en œuvre :

- > Réaliser un guide sur les dispositifs et aides existants en matière d'adaptation du logement pour le parc de logement privé (et le distribuer notamment aux gardiens d'immeuble)
- > Poursuivre les efforts pour adapter le parc social au vieillissement des occupants et le rendre accessible, y compris aux personnes atteintes d'un handicap
- > Mobiliser les aides dans le parc privé pour favoriser l'adaptation des logements au vieillissement

Porteur

- ✓ DASES

Directions associées

- ✓ DLH
- ✓ DDCT

Partenaires

- ✓ SOLIHA
- ✓ Bailleurs sociaux
- ✓ CNAV

Action 11

Faciliter la vie quotidienne chez soi

Moyens de mise en œuvre :

- > Favoriser le **développement de services ressources pour les petits travaux, avec des coûts maîtrisés** (régies de quartiers, conciergeries) et les faire connaître auprès des seniors
- > Soutenir les initiatives permettant **l'aide au déménagement**

Porteur

- ✓ DASES

Directions associées

- ✓ DLH
- ✓ DDCT

Partenaires

- ✓ SOLIHA
- ✓ Associations
- ✓ Régies de quartier
- ✓ Mairies d'arrondissement



Le lien avec les autres engagements pris par la Ville

- Programme local de l'habitat 2011-2016, modifié en février 2015 (axe 2, objectif 6)
- Assises de la santé

Engagement 6 – Construire une ville accessible et accompagner la mobilité

Pourquoi ?

La municipalité parisienne s'est déjà engagée depuis plusieurs années **pour rendre les transports accessibles à tous** avec ses partenaires, la RATP, le STIF, la Région Ile-de-France et la SNCF. Ainsi, **l'ensemble des lignes de bus et de tramway sont accessibles** aux personnes en fauteuil roulant. Des **lignes de bus transversales dans les zones mal desservies ont été créées** et financées par la Mairie de Paris ; le dispositif du **PAM 75** a également été pérennisé.

En outre, notre Ville doit pouvoir offrir des **espaces publics sûrs et accueillants afin de permettre aux piétons de se déplacer** et d'évoluer de manière sereine. Pour répondre à ce besoin, de nouvelles mesures ont été prises par la Ville dans le cadre de son « **Plan Piéton** ». Ce plan, adopté en janvier 2017, prévoit, par exemple, **d'élargir les passages utilisés par les piétons sur la voirie** ou de poursuivre **l'aménagement de grandes promenades** dans Paris.

La question de l'accessibilité ne se limite pas à la mise en œuvre de l'obligation légale de mise en accessibilité des bâtiments publics ou l'adaptation de la voirie, et a ainsi vu sa signification élargie. On parle **d'accessibilité universelle, c'est-à-dire**

l'accès « à tout pour tous », qui concerne non seulement les personnes en situation de handicap mais aussi les seniors, les jeunes parents et tous les usagers de l'espace public.

Les concertations ont toutes confirmé l'attente des seniors d'une vision large et transversale de l'accessibilité, ce qui suppose de **prendre en compte l'ensemble des dimensions de la vie sociale d'un usager** : sport (développement d'une offre adaptée), culture (penser les équipements culturels pour tous les publics), déplacements, logements, technologies numériques (proposer une offre de formation), etc.

Il s'agit alors de matérialiser un double mouvement : « **aller vers** » la personne et **lui donner les moyens « d'aller vers »**.

Cette accessibilité universelle est vue par les seniors eux-mêmes comme une condition première d'une politique de prévention efficace : non médicamenteuse ni médico-sociale, elle **répond au souhait des Parisiens rester actifs et autonomes le plus longtemps possible** et constitue à cet égard un facteur évident de lutte contre l'isolement.

La notion d'accessibilité est incluse dans l'ensemble des projets initiés par la collectivité et l'objectif d'accessibilité universelle est inscrit dans la « **Stratégie parisienne 2017-2021 handicap, inclusion, accessibilité universelle** ».

Comment ?

Action 12 *Améliorer l'accès à l'espace public pour les seniors*

Moyens de mise en œuvre :

- > **Poursuivre la Stratégie Piéton** : conforter la culture piétonne de Paris, faciliter et promouvoir le confort des déplacements piéton (par exemple en désencombrant les trottoirs)
- > Développer les **marches exploratoires de proximité**
- > Équiper les rues d'un **mobilier urbain adéquat** et permettant des pauses et diffuser la **cartographie des sanisettes**

Porteurs

- ✓ DASES
- ✓ DDCT
- ✓ DVD

Directions associées

- ✓ DPE

Partenaires

- ✓ Mairies d'arrondissement
- ✓ Associations

Action 13 Favoriser les liens entre les âges dans l'espace public

Moyens de mise en œuvre :

- > Promouvoir un **usage intergénérationnel des « Rues aux enfants »**
- > Mettre en place des **parcours santé adaptés à tous**
- > Encourager une **meilleure intégration des seniors aux dispositifs de consultation et de co-construction** des projets urbains innovants (ex. : participation des seniors aux actions des collectifs dans le cadre de « Réinventer nos Places », du projet Petite Ceinture etc).

Porteurs

- ✓ DASES
- ✓ DEVE
- ✓ DVD

Directions associées

- ✓ DAE

Partenaires

- ✓ Associations

Action 14 Développer l'accessibilité universelle

Moyens de mise en œuvre :

- > Mettre en œuvre les principes de **l'accessibilité universelle** pour offrir un environnement urbain accessible et partagé au travers des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et la **mise en accessibilité des espaces verts**
- > **Accompagner les commerçants** dans la mise en œuvre des règles permettant l'accessibilité de leurs commerces par la production d'un livret d'information
- > Dans le cadre du schéma de développement touristique de Paris (2017-2022), développer l'accessibilité de Paris en vue de l'obtention de la marque « **Destination pour tous** »

Porteurs

- ✓ DPA
- ✓ DEVE
- ✓ DVD
- ✓ DAE
- ✓ DICOM

Directions associées

- ✓ DLH

Partenaires

- ✓ Mairies d'arrondissement
- ✓ Associations

Action 15 Répondre aux besoins de mobilité

Moyens de mise en œuvre :

- > **Sensibiliser les conducteurs de bus** aux besoins spécifiques des personnes âgées
- > **Expérimenter des modes de transport alternatifs** (vélos électriques ou à trois roues, voitures électriques adaptées aux personnes à mobilité réduite, mise à disposition d'un véhicule électrique au sein des résidences seniors, etc...)
- > Mise en place d'un **système de livraison à coût réduit sur les marchés** parisiens avec l'objectif de l'étendre à un au moins un marché par arrondissement

Porteurs

- ✓ DASES
- ✓ DVD
- ✓ DAE

Directions associées

- ✓ CASVP

Partenaires

- ✓ Associations
- ✓ STIF

***Le lien avec les autres engagements pris par la Ville***

- Stratégie Paris Piéton
- Schéma de développement touristique de Paris 2017-2022
- Schéma 2017-2021 en direction des personnes en situation de handicap
- Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Engagement 7 – Encourager une innovation adaptée à l'avancée en âge et soutenir l'usage du numérique

Pourquoi ?

L'avancée en âge de la population est tout à la fois génératrice d'emplois, de développement du secteur économique et de l'innovation : c'est tout cela qui est au cœur de la **Silver économie, filière économique propice à l'innovation**. Le senior est désormais considéré comme un acteur de l'économie. Les seniors sont d'ailleurs des consommateurs-clé dans certains secteurs comme la santé, l'alimentation ou encore les loisirs.

Le réseau **Silver Valley** a été créé en 2008 pour rassembler les acteurs qui développent des **projets économiques innovants qui répondent aux usages et besoins des seniors** et de leur entourage. Profitant du foyer économique exponentiel que représentent la Silver économie, la Silver Valley a donc une double fonction : soutenir l'activité économique et satisfaire les besoins des seniors.

Ce secteur est aujourd'hui en grand développement et Paris peut et doit y prendre toute sa part. Notre ville est en effet un **territoire d'innovation**, qui voit naître de nombreuses start-ups et dont le tissu économique est très dynamique. Nous devons tout à la fois agir pour **procurer une offre de services adaptée** aux besoins des personnes âgées, **encourager la création d'emplois** au niveau local et **développer des dispositifs innovants** permettant d'anticiper et de réduire la dépendance. Il faut dans la mesure du possible faire en sorte que les seniors eux-mêmes soient associés à la conception des dispositifs dont ils sont les bénéficiaires.

La Ville de Paris est déjà entrée dans cette dynamique, notamment par le biais **d'EXAPAD**, cycle d'appels à projets pour repérer et encourager l'expérimentation de solutions nouvelles facilitant l'autonomie des personnes les plus fragiles, à domicile ou en établissement. Le Centre d'action sociale de la Ville y a contribué en expérimentant ces innovations dans ses résidences.

Au cœur de la question de l'innovation, émerge la **question du numérique**, dont la maîtrise devient de plus en plus indispensable dans de nombreux aspects de la vie quotidienne. Les seniors peuvent rencontrer des difficultés avec l'utilisation des outils numériques car ils ont un rapport plus distancié à l'informatique. Aussi, il est nécessaire **d'accompagner la révolution numérique**, la place de plus en plus importante des outils numériques dans la vie quotidienne ainsi que la **systematisation des démarches administratives en ligne** pouvant aboutir à **une fracture** qui touche particulièrement les seniors. Plus largement, **la formation des seniors à l'utilisation des nouveaux dispositifs qui leur sont dédiés** doit être envisagée lorsque l'on met en place des innovations techniques ou technologiques.

L'innovation doit aussi être entendue au sens de **l'innovation sociale, qui invite au développement de pratiques sociales nouvelles en lien avec les évolutions de la société**. Les expérimentations menées, la prise en compte de l'expertise des usagers pour définir des actions, la place offerte à l'entrepreneuriat social, la recherche de nouveaux modes de coopération sont des vecteurs d'innovation sociale. Le défi de l'avancée en âge conduit à imaginer et à encourager de nouvelles solutions pratiques que dans la conduite des politiques publiques. Les actions intergénérationnelles, le logement, la lutte contre l'isolement et le bénévolat sont autant d'axes qui doivent être investis pour innover, inventer

et ainsi répondre aux besoins des seniors.

Action 16 Favoriser le développement de la Silver économie

Moyens de mise en œuvre :

- > Encourager les opportunités induites par la proximité de la Silver Valley et des incubateurs de start-ups parisiens pour **développer les innovations** (ex. notamment avec la plateforme Tech Care)
- > **Prendre en compte les besoins spécifiques des seniors dans le cadre des expérimentations** menées par l'Urban Lab de Paris&Co sur les territoires d'expérimentation et dans le cadre des appels à expérimentation lancés (ex. « Adaptation au changement climatique » et l'attention portée aux seniors en cas de canicule)
- > Encourager dans les appels à projet **les initiatives conjointement menées** par le secteur de **la Silver Économie et le monde associatif**

Porteur

- ✓ DASES

Directions associées

- ✓ DAE

Partenaires

- ✓ Paris&Co Urban Lab
- ✓ Département du Val de Marne
- ✓ Silver Valley
- ✓ France Silver Eco
- ✓ CNAV

Action 17 Soutenir l'usage du numérique par les seniors

Moyens de mise en œuvre :

- > Développer des **permanences numériques dans les lieux publics** permettant tout à la fois d'avoir accès aux ordinateurs mais aussi de bénéficier d'une aide ponctuelle ou d'une formation notamment avec des jeunes en service civique
- > Expérimenter un **système d'aide à l'achat accompagné d'une formation** à l'utilisation du matériel informatique

Porteurs

- ✓ DASES
- ✓ SDIS

Directions associées

- ✓ CASVP

Partenaires

- ✓ CNAV
- ✓ Associations
- ✓ Espaces publics numériques
- ✓ Service civique



Le lien avec les autres engagements pris par la Ville

- Stratégie pour l'inclusion numérique
- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

•

LA PRÉVENTION SOUS TOUTES SES FORMES

Engagement 8 – Faire évoluer les modes de vie et accompagner les moments de transition pour anticiper les fragilités

Pourquoi ?

« Si la retraite constitue souvent une vulnérabilité passagère, elle ne doit pas être une entrée dans une vulnérabilité chronique » : cette parole d'acteur, exprimée dans le cadre des concertations conduites par la Ville de Paris, resitue bien l'enjeu. La prévention et l'accompagnement des fragilités doivent être pensés selon une démarche globale : santé, activités, lien social, logement, mobilité, lutte contre l'exclusion, etc. sont autant de domaines qui doivent être investis parallèlement. En effet, en première analyse, **l'objectif d'une politique de prévention est d'anticiper l'apparition des premières fragilités**, soit l'ensemble des facteurs qui sont de nature à limiter tout ou partie de l'autonomie des seniors et leur capacité de participation sociale. Il s'agit par conséquent d'agir en amont de l'apparition des fragilités et donc sur les modes de vie.

La **prévention est donc bien une démarche transversale** dont l'objectif ne doit pas être lu sous le seul angle de la santé ; il s'agit également de l'aborder dans la vie quotidienne des Parisiens. Pour ce faire, **son approche doit être globale et pensée à la fois du point de vue des professionnels et des usagers**. Elle doit également **s'ancrer à un échelon local afin de viser un maillage efficace du territoire**. La mise en place de la **Conférence des financeurs**, instituée par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, est un levier privilégié pour structurer une politique ambitieuse de prévention ouverte à toutes les Parisiennes et les Parisiens. L'enjeu est essentiel : sensibiliser les usagers à un mode de vie préservant au mieux l'autonomie à long terme. Le programme arrêté par la Conférence des financeurs pour les cinq années en ce qui concerne les actions collectives de prévention comporte cinq grands axes : accompagner les moments de transition et porter une attention particulière aux moments de rupture, préserver sa santé à tout âge, prendre en compte les fragilités sociales, mieux répondre aux besoins des aidants, améliorer la connaissance des dispositifs existants et favoriser les dispositifs innovants.

Au-delà des actions soutenues par la Conférence des financeurs, différents leviers peuvent être actionnés, la prévention étant induite dans les toutes politiques sectorielles dès le plus jeune âge. Les actions présentées dans le cadre du schéma vise plus particulièrement à **faciliter l'accès des seniors à la culture, à encourager leur pratique sportive et une attention particulière est portée à la sensibilisation aux enjeux de nutrition**. En effet, une personne âgée hospitalisée sur deux est dénutrie. Cet état de dénutrition s'est le plus souvent constitué avant l'hospitalisation en raison d'une aggravation d'une maladie chronique ou de l'apparition de nouvelles pathologies. À terme, la dénutrition favorise par l'apparition ou l'aggravation des troubles de la mobilité et de la dépendance.

Enfin, à tous les stades de la vie, il importe ensuite de porter une **attention particulière aux moments de transition tels que certains moments-clé**, comme la retraite, la perte du conjoint ou de l'aidant ou encore un déménagement, qui peuvent générer une rupture, induire l'éloignement de son réseau social, la limitation de la mobilité et la perte de l'autonomie.

Comment ?

Action 18	Faciliter l'accès des seniors à la culture
Moyens de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none">> Créer des partenariats avec les établissements culturels pour développer une offre « Hors les Murs »> Promouvoir les pratiques artistiques en lien notamment avec les Maisons des pratiques amateurs Beaux-Arts (ABA) et Paris Ateliers> Développer l'accès aux dispositifs existants favorisant l'accessibilité de la culture comme le l'Université Permanente de Paris du CASVP	
Porteurs	
<ul style="list-style-type: none">✓ DASES✓ DAC	
Directions associées	Partenaires
<ul style="list-style-type: none">✓ CASVP	<ul style="list-style-type: none">✓ CAJ✓ MPAA✓ Paris Musées

Action 19	Encourager la pratique sportive des seniors
Moyens de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none">> Diversifier l'offre proposée au travers du dispositif Senior + et de la carte citoyenne.> Développer une offre sportive accessible à tous, notamment dans le cadre du plan JO 2024, c randonnée en ville et les courses d'orientation> Adapter l'espace public à une pratique sportive adaptée à tous> Promouvoir le sport adapté en encourageant les associations à développer leurs actions et notamm autonomie	
Porteurs	
<ul style="list-style-type: none">✓ DASES✓ DJS	
Directions associées	Partenaires
<ul style="list-style-type: none">✓ CASVP✓ DDCT	<ul style="list-style-type: none">✓ ARS✓ CPAM✓ Associations✓ Conférence des Financeurs

Action 20	Sensibiliser les seniors aux enjeux de nutrition
Moyens de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none">> Soutenir les initiatives liées aux questions de nutrition des seniors et de lutte contre la dénutrition> Mener une étude permettant d'évaluer les bénéfices sur le plan clinique, médico-économique et psy charge associant soutien nutritionnel et activité physique adaptée proposée aux personnes domicile après une hospitalisation	
Porteur	
<ul style="list-style-type: none">✓ DASES	
Directions associées	Partenaires
<ul style="list-style-type: none">✓ CASVP	<ul style="list-style-type: none">✓ APHP✓ SAAD✓ Associations✓ ARS

Action 21	Accompagner le passage à la retraite
Moyens de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none">> Accompagner le départ à la retraite : informer sur l'ouverture des droits, les dispositifs parisie l'engagement associatif et le bénévolat	

- > Développer les **ateliers de préparation à la retraite** existants et mieux les faire connaître auprès de
- > Réaliser une **enquête sur les besoins identifiés** par les seniors participant aux ateliers du PRIF (France) afin d'adapter l'offre à la demande

Porteur

- ✓ DASES

Directions associées

- ✓ CASVP

Partenaires

- ✓ CNAV
- ✓ Entreprises
- ✓ Associations
- ✓ PRIF
- ✓ Membres de la Conférence des financeurs

Action 22

Développer les actions de prévention de la perte d'autonomie

Moyens de mise en œuvre :

- > Mettre en œuvre **le programme d'actions de prévention décidé par la Conférence des Financeurs** Perte d'Autonomie
- > Développer **des appels à projets co-construits** avec les partenaires
- > **Associer les usagers aux groupes de travail** mis en place (communication etc.)
- > **Améliorer la coordination entre les différents financeurs** et développer les appels à projet pour la cohérence de l'offre sur le territoire

Porteur

- ✓ DASES

Directions associées

Partenaires

- ✓ Membres de la Conférence des financeurs



Le lien avec les autres engagements pris par la Ville

- Programme coordonné de la Conférence des financeurs (CFPPA)

Engagement 9 – Renforcer la protection des seniors dans la Ville

Pourquoi ?

Si tous les seniors ne sont pas vulnérables, ils sont néanmoins **plus souvent victimes d'arnaques, d'abus de faiblesse mais aussi de maltraitance ou d'agressions**, que ce soit dans la rue, dans les commerces ou même chez eux. Ils sont en effet une cible privilégiée de différentes sortes de vols ou d'escroqueries : courriers frauduleux, arnaques aux distributeurs de billets, vol à l'arraché, etc. Ces actes malveillants peuvent également se produire à l'occasion d'interventions de professionnels au domicile des personnes.

Pour **garantir la sécurité** de chacun, **informer des risques** et **prévenir toute forme d'agression ou d'abus de confiance**, il est nécessaire d'associer divers acteurs, allant de la Préfecture de Police aux services d'aide à domicile. Vecteurs de lien social, ces derniers tiennent en effet une place importante dans le quotidien des seniors et peuvent constituer un relais des messages de prévention.

Grâce au **dispositif Tranquillité seniors**, il est possible pour les personnes âgées qui le souhaitent d'être **accompagnées par des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris dans leurs déplacements** à la banque et pour leurs retraits d'argent.

La question de la sécurité doit aussi s'entendre sous l'angle de la **sécurité routière** car les personnes de plus de 60 ans représentent un nombre important des **victimes d'accidents de la circulation**.

La survenue de certains événements, climatiques par exemple à l'image de la **canicule**, peut avoir des conséquences graves pour les publics les plus fragiles (personnes âgées et personnes handicapées isolées, notamment) et **nécessite la mise en place d'une vigilance particulière**. En ce qui concerne la **gestion des périodes de forte chaleur à Paris**, le **Plan Canicule** mis en place par la Ville prévoit non seulement de diffuser des messages de prévention en direction des publics les plus fragiles mais propose aussi différents dispositifs comme le fait de **pouvoir être appelé à son domicile** afin de repérer d'éventuelles situations nécessitant l'intervention de professionnels du secteur médico-social ou sanitaire. Des **salles rafraîchies** sont également ouvertes dans toute la Ville. Des **relais de proximité**, comme les commerçants ou les gardiens d'immeuble, peuvent appuyer utilement l'action des pouvoirs publics et de la Ville.

Action 23 *Lutter contre les risques d'escroqueries et les actes malveillants*

Moyens de mise en œuvre :

- > Mener des actions de **sensibilisation et de prévention** auprès des personnes âgées sur les bons réflexes à avoir pour choisir un artisan de confiance
- > **Faciliter les recours** pour les seniors victimes d'escroqueries
- > **Informier et mobiliser** les personnels des SAAD

Porteurs

- ✓ DAE
- ✓ DASES
- ✓ DPSP

Directions associées

- ✓ DAE

Partenaires

- ✓ CCIP
- ✓ Préfecture
- ✓ SAAD
- ✓ CMA

Action 24 *Développer le réseau des « Commerçants solidaires »*

Moyens de mise en œuvre :

- > Sensibiliser **les associations de commerçants** de quartier
- > **Produire un livret de formation et de sensibilisation des commerçants** autour des questions liées à l'isolement des âgées, à la canicule, etc.
- > Améliorer **l'information des professionnels de santé du territoire** notamment dans le cadre du plan canicule.

Porteurs

- ✓ DAE
- ✓ DASES

Directions associées

Partenaires

- ✓ Associations de commerçants
- ✓ CMA
- ✓ CCIP

Action 25 *Renforcer la sécurité des seniors*

Moyens de mise en œuvre :

- > Renforcer les actions de **prévention et de sécurité routière** en direction des seniors

Porteurs

- ✓ CASVP
- ✓ DVD
- ✓ DICOM
- ✓ DASES

Directions associées	Partenaires
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préfecture de police ✓ Associations

Action 26	<i>Accompagnement et prise en charge des victimes d'infractions pénales</i>
Moyens de mise en œuvre :	
En lien avec le schéma départemental d'aide aux victimes d'infractions pénales (2016) :	
<ul style="list-style-type: none"> > Faire connaître le dispositif Bretonneau (accompagnement des victimes aux consultations psychiatriques gratuites) > Mettre en place un meilleur suivi des cas signalés pour maltraitance 	
Porteurs	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ DASES ✓ DPSP 	
Directions associées	Partenaires
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Parquet de Paris ✓ Associations ✓ AP-HP ✓ CASVP

Action 27	<i>Renforcer le dispositif « Tranquillité seniors »</i>
Moyens de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none"> > Développer le nombre de seniors accompagnés dans leurs opérations de retrait bancaire par les inspecteurs de sécurité de la Ville > Renforcement de la communication locale auprès des personnes âgées sur les modalités de prise de rendez vous 	
Porteurs	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ DPSP 	
Directions associées	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> ✓ CASVP ✓ DICOM ✓ DDCT 	

Engagement 10 – Promouvoir la bientraitance et prévenir les discriminations

Pourquoi ?

La maltraitance est définie comme une violence se caractérisant par « *tout acte ou omission commis par une personne, s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière* »²¹. **La maltraitance est un sujet complexe qui peut toucher les personnes vulnérables à leur domicile ou dans les établissements** dans lesquelles elles sont accueillies.

La maltraitance peut revêtir plusieurs formes. Une attention particulière doit être portée à la **maltraitance dite « passive » par omission, méconnaissance ou négligence**. Ce type de maltraitance dite « maltraitance ordinaire » est plus insidieux, donc plus difficile à prévenir, à identifier et le cas échéant à traiter.

Pour lutter contre la maltraitance, il est nécessaire de **faire de la bientraitance un objectif permanent des politiques publiques**. Par conséquent, il faut poursuivre les actions de prévention mises en place et notamment via la **formation des professionnels** qui sont au contact des seniors et des personnes les plus vulnérables.

Il s'agit aussi de promouvoir les bonnes pratiques techniques, relationnelles et comportementales et de les inscrire dans une permanence et une pérennité. Un véritable changement de paradigme se profile : la qualité de la vie jusqu'à son terme est la préoccupation principale désormais des professionnels, et non plus la seule durée de vie.

Favoriser la bientraitance, c'est aussi encourager le changement de regard de notre société sur l'avancée en âge et la lutte contre l'âgisme. L'âgisme peut être défini comme « *le fait d'avoir des préjugés ou un comportement discriminatoire envers des personnes ou des groupes en raison de leur âge* »²². Face à ces formes

21Définition du Conseil de l'Europe de 1987 : <http://social-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/maltraitance-des-personnes-vulnerables/article/orientations-prioritaires-de-la-politique-nationale>

22Définition de l'Organisation mondiale de la santé
http://www.who.int/ageing/about/fighting_stereotypes/fr/

particulières de discriminations liées à l'âge, la Ville de Paris doit **sensibiliser le public et les différents acteurs** pour protéger les seniors contre cette autre forme de maltraitance.

Comment
?

Action 28		<i>Promouvoir la bientraitance et prévenir les discriminations</i>			
Moyens de mise en œuvre :					
<ul style="list-style-type: none"> > Former les acteurs du réseau parisien de repérage des discriminations (RePaRe) à l'âgisme, la discrimination par l'âge > Poursuivre les actions de promotion de la bientraitance dans les EHPAD et les SAAD, notamment la formation des professionnels > Poursuivre les actions de lutte contre la maltraitance et mener des actions de sensibilisation du public et des professionnels aux problématiques de l'âgisme et de la maltraitance 					
Porteurs					
✓ DASES					
Directions associées			Partenaires		
✓ CASVP			> EHPAD		
✓ DPSP			> SAAD		
✓ DDCT			> ALMA Allo Maltraitance des Personnes Âgées		

L'ACCOMPAGNEMENT DES VULNÉRABILITÉS

Engagement 11 – Renforcer l'accompagnement des personnes les plus fragiles et les plus précaires

Pourquoi ?

Paris compte une **proportion importante de seniors en situation de précarité** : 15,5% des 60-74 ans (contre 10% en France) et 9,5 % des plus de 75 ans vivent sous le seuil de pauvreté. Autre indicateur signifiant, 12 450 personnes âgées de 55 à 65 ans sont allocataires du RSA. **La prise en compte de ces problématiques doit être une priorité** : elle s'inscrit notamment dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion²³.

Pour assurer un complément de revenus régulier aux retraités propriétaires ayant des petites retraites, la **mise en place d'un viager « municipal »**, forme de viager intermédié, pourrait constituer une solution. Il s'agit d'ouvrir la possibilité à des acteurs publics d'acheter un logement en viager tout en permettant à la personne retraitée qui en est propriétaire de continuer à vivre chez elle ou de financer son séjour dans un établissement.

Le développement **des places en pensions de famille** ou encore **l'intermédiation locative** doivent permettre de proposer des solutions de logement aux personnes les plus précaires.

Le **vieillissement des personnes précaires et sans abri constitue également une problématique émergente** : les personnes de plus de 60 ans représentent ainsi 16% des personnes hébergées dans les centres d'hébergement d'urgence parisiens. Ces personnes connaissent souvent un **vieillissement prématuré ou accéléré** en raison des conditions de vie particulièrement rudes auxquelles elles sont confrontées. Une attention particulière doit leur être portée notamment pour **garantir l'ouverture de tous leurs droits** et en particulier des droits à la retraite.

En outre, un travail de coordination des intervenants doit être mené pour fluidifier les parcours notamment lorsqu'il s'agit de quitter un centre d'hébergement pour intégrer une résidence pour seniors ou un EHPAD.

Certaines problématiques peuvent être spécifiques en fonction du parcours de vie des personnes, comme la question de **l'accès aux droits des immigrés âgés**.

²³ Le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion signé le 18 février 2015 s'adresse aux publics en situation de précarité ou d'exclusion et vise à prévenir et à accompagner les personnes à chaque étape de leur parcours de vie – sans considération d'âge - en vue d'une insertion sociale durable. Ce Pacte dresse ainsi un nouveau paysage des interventions sociales parisiennes, réalisées « avec » et non seulement « pour » les personnes plus vulnérables.

Action 29 *Répondre aux situations de précarité en matière de logement*

Moyens de mise en œuvre :

- > Analyser l'opportunité de mettre en place un « **viager municipal** » pour améliorer la situation financière des seniors propriétaires de leur logement mais qui disposent de faibles revenus
- > Permettre la **prise en charge par l'aide sociale des redevances d'hébergement** dans des résidences appartements du CASVP
- > Travailler la **question des transitions entre les centres d'hébergements, les foyers de travailleurs migrants et les résidences** pour personnes âgées
- > Accompagner le développement de **l'habitat partagé par l'intermédiaire d'associations** par exemple (mécanismes d'intermédiation locative)
- > Développer des lieux d'accueil adaptés aux personnes vieillissantes en situation de grande précarité comme **les pensions de famille**

Porteur

- ✓ DASES

Directions associées

- ✓ DLH
- ✓ CASVP

Partenaires

- ✓ Bailleurs sociaux
- ✓ Caisse des Dépôts
- ✓ Associations

Action 30 *Améliorer les dispositifs de prévention, d'accès aux droits et d'accompagnement des personnes les plus précaires et les plus fragiles*

Moyens de mise en œuvre :

- > **Approfondir la connaissance des acteurs publics** sur la situation des personnes âgées en situation de grande précarité ou d'exclusion
- > Définir une **stratégie d'orientation des personnes sans domicile vieillissantes**, et **améliorer le partage de la connaissance des dispositifs existants** entre les différents acteurs concernés
- > Prendre en compte les **besoins particuliers des personnes concernées par des situations spécifiques** comme les personnes âgées malentendantes, déficientes visuelles, séropositives, incarcérées, etc.
- > Développer des programmes spécifiques d'actions pour favoriser l'accès aux droits et la prévention en direction des **publics précaires ou ayant eu des parcours de vie spécifiques** (migrants âgés etc.) via des actions de médiation et de mise en lien avec les services de droit commun

Porteurs

- ✓ DASES
- ✓ CASVP

Directions associées

- ✓ DDCT
- ✓ DLH
- ✓ DPSP

Partenaires

- ✓ Gestionnaires de foyers de travailleurs migrants
- ✓ Associations
- ✓ Samu Social



Le lien avec les autres engagements pris par la Ville

- Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion

- Assises de la santé
- Programme coordonné de la Conférence des financeurs (CFPPA)

Engagement 12 – Lutter contre l'isolement

Pourquoi ?

La lutte contre l'isolement constitue la pierre angulaire d'une politique souhaitant favoriser l'inclusion des seniors. L'isolement social représente un facteur important de perte d'autonomie ou de son aggravation et il augmente de manière exponentielle avec l'avancée en âge. A Paris, **174 000 personnes de plus de 60 ans, dont 84 000 personnes de plus de 75 ans, vivent seules à leur domicile.** L'isolement peut donc potentiellement toucher un grand nombre de Parisiens âgés, étant entendu que des personnes vivant en couple peuvent être considérées comme isolées et qu'il faut prendre en compte de surcroît le grand isolement des conjoints aidants.

L'isolement touche toutes les catégories sociales mais il peut être renforcé par les situations de précarité. En outre, certaines situations ont été identifiées comme favorisant l'isolement des seniors. Ce sont les **moments de rupture** qui peuvent provoquer un repli sur soi, tels que le **passage à la retraite, la baisse des ressources, la perte du conjoint ou d'amis, la dégradation de la santé et la perte d'autonomie.**

Si la précarité et la perte d'autonomie sont des facteurs d'isolement, **l'isolement à son tour peut générer une dégradation des conditions de vie et une aggravation de la perte d'autonomie.**

Les différents acteurs font face à des difficultés liées au repérage et à la détection des situations d'isolement. La difficulté est encore renforcée pour ce qui concerne les personnes qui vivent dans l'habitat privé, qui ne sont donc pas nécessairement connues des intervenants sociaux comme des bailleurs et qui sortent peu.

Il faut penser de **nouvelles solutions permettant d'améliorer la coordination des différents acteurs en matière de repérage des situations d'isolement**, préalable nécessaire à l'intervention auprès des publics les plus isolés. La réponse proposée doit être une réponse de proximité. Pour ces raisons, il importe que soit mieux pensé le « maillage » qui permettra de recenser les observations d'acteurs de proximité. Il faut pouvoir dans le même temps, **envisager une réponse globale** répondant aux besoins des seniors concernés **dans une démarche « d'aller vers ».**

Plusieurs leviers peuvent être actionnés pour lutter contre l'isolement comme **les modes alternatifs d'habitat** ainsi que **la création dans la ville de lieux de convivialité**, d'échange et de partage.

Comment ?

Action 31	Améliorer le repérage des situations et l'intervention auprès des seniors isolés	
Moyens de mise en œuvre :		
<ul style="list-style-type: none"> > Structurer un repérage de proximité des situations d'isolement en lien avec tous les acteurs locaux (associations, voisins, commerçants, bailleurs sociaux, Mairie d'arrondissement, Directions sociales de territoire (DST) etc.) et organiser « l'aller vers » ces publics. > Profiter des grands événements parisiens dédiés à l'innovation – comme le Hacking de l'Hôtel de Ville – pour mobiliser l'écosystème de l'innovation et identifier des solutions pour lutter contre l'isolement des seniors. 		
Porteur		
✓ DASES		
Directions associées		Partenaires
✓ SG		✓ Monalisa
✓ CASVP		✓ Bailleurs sociaux
✓ DAE		✓ Mairies d'arrondissements
✓ DPSP		✓ Associations

Action 32	Agir sur le cadre de vie pour prévenir l'isolement	
Moyens de mise en œuvre :		
<ul style="list-style-type: none"> > Promouvoir et soutenir la création de nouvelles formes de logement comme l'habitat partagé, la colocation, logements contigus pour les familles et les formes d'habitat alternatif avec des espaces de vie communs > Développer des lieux de convivialité, comme les cafés associatifs animés par des équipes de bénévoles et ouverts sur le quartier 		
Porteur		
✓ DASES		
Directions associées		Partenaires
		✓ Bailleurs sociaux
		✓ Associations

Engagement 13 – Soutenir la vie à domicile

Pourquoi ?

La **politique de soutien à domicile constitue un pilier de l'action publique en direction des personnes en perte d'autonomie**. Il s'agit de permettre à la personne de **se maintenir dans son cadre de vie et d'éviter ou de retarder l'entrée en établissement**. C'est une attente première des seniors parisiens.

Le soutien de la personne englobe ainsi toutes les mesures d'accompagnement nécessaires pour pouvoir rester chez soi dans un environnement sécurisé : aides humaines et notamment le soin, aides techniques (aménagements, lit médicalisé, déambulateur...), aides financières.

Il convient de garder à l'esprit que l'accompagnement à domicile doit prendre en compte toutes les dimensions de la personne, qu'elles soient physiques, psychiques ou sociales. Cela nécessite un **travail important en termes de coordination de l'ensemble des acteurs impliqués**. Ainsi, la politique de soutien à domicile a vocation à reposer sur plusieurs piliers : l'adaptation du logement, l'accompagnement et la lutte contre l'isolement, et le répit pour les aidants.

Lorsque survient la perte d'autonomie, l'accompagnement de la personne par des services professionnalisés permet de **faire face aux différents besoins d'aide au quotidien et de soins** (services d'aide à domicile, de type SAAD, SSIAD, SPASAD, HAD²⁴ voire « EHPAD à domicile »).

Cette politique de soutien à domicile doit toutefois être diversifiée, renouvelée pour prendre en compte davantage la dimension préventive et celle de la lutte contre l'isolement.

²⁴ L'Hospitalisation à domicile (HAD) constitue une des réponses aux souhaits des personnes âgées et de leur entourage d'être soigné à domicile et permet d'éviter des déplacements des personnes âgées à l'hôpital, voire une hospitalisation. Le type d'actes possibles en hospitalisation à domicile comprend des traitements en oncologie, des pansements complexes, des traitements veineux et les soins palliatifs. L'AP-HP est doté d'un établissement de santé dédié à l'HAD en capacité de répondre à ce type d'attente et d'offrir une réelle qualité de prise en charge.

En outre, le soutien à domicile peut être très mobilisateur pour l'aidant ; il importe de **réunir les conditions permettant le répit des aidants, afin de prévenir leur épuisement** en permettant, par exemple, l'accueil temporaire en EHPAD.

Comment ?

Action 33	Améliorer les services proposés à domicile
Moyens de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre le plan de modernisation des services d'aide à domicile, avec une extension de la t l'ensemble des services prestataires > Poursuivre la structuration du secteur, avec signature de Contrats pluriannuels d'objectifs e (CPOM) et implication des SAAD dans les actions de prévention de la perte d'autonomie > Mieux valoriser les métiers de l'aide à la personne > Structurer et expérimenter un dispositif de recyclage et de redistribution des aides techniques a comme les fauteuils roulants et d'aides au maintien à domicile afin de faciliter l'accès aux aides t intégrant une approche d'économie circulaire (production, mise à disposition, récupération et recycla > Mener une étude sur la mise en place de l'EHPAD à domicile ou EHPAD « hors les murs » > Améliorer la transparence sur l'offre de services à domicile à Paris en proposant aux information exhaustive sur les services et les tarifs en créant une plateforme internet des service (via le dispositif Start Up de Ville) 	
Porteur	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ DASES ✓ Secrétariat Général (Start Up de Ville) 	
Directions associées	Partenaires
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ARS ✓ URIOPSS ✓ SAAD ✓ AP-HP

Action 34	Développer l'hébergement temporaire
Moyens de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none"> > Approfondir l'expérimentation de l'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation ou pour aidants 	
Porteur	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ DASES 	
Directions associées	Partenaires
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ARS ✓ EHPAD ✓ Maisons des aînés et des aidants

Action 35***Améliorer l'accompagnement des seniors atteints de pathologies psychiatriques*****Moyens de mise en œuvre :**

- > Soutenir le **développement des équipes mobiles de psychiatrie** du sujet âgé.
- > Soutenir les expérimentations d'évaluation, d'orientation et **d'accompagnement des locataires** conduites par **le GHT et les bailleurs sociaux**.
- > **Prolonger l'expérimentation d'Unité de Liaison de Psychiatrie du CASVP** en réorientant son action vers les résidences appartements et résidences services du CASVP.
- > Renforcer les partenariats afin de trouver une réponse satisfaisante à **l'accueil des publics vieillissants atteints de pathologies psychiatriques** (par exemple, le syndrome de Korsakoff)

Porteur

- ✓ CASVP
- ✓ ARS

Directions associées

- ✓ DASES
- ✓ DLH
- ✓ CASVP

Partenaires

- ✓ Groupement Hospitalier de Territoire Psychiatrie et Neurosciences Paris (GHT)

***Le lien avec les autres engagements pris par la Ville***

- Assises de la santé
- Programme coordonné de la Conférence des financeurs (CFPPA)

Engagement 14 – Accompagner les aidants

Pourquoi ?

Les aidants sont les **acteurs indispensables du soutien à domicile**. Ils accompagnent et soutiennent au quotidien leur proche, conjoint ou parent en perte d'autonomie.

Les proches aidants consacrent beaucoup de temps à cet accompagnement, ce qui peut avoir des **conséquences importantes sur leur vie quotidienne et même sur leur santé**. Certains aidants se consacrent à leur tâche **jusqu'à l'épuisement** et peuvent aller jusqu'à négliger leur propre bien-être physique ou psychologique. C'est pour cela qu'ils ont besoin d'être soutenus.

Le droit au répit institué par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015, constitue une véritable étape vers leur reconnaissance collective. **Le dispositif financier prévu par la loi a pour objectif de permettre le repos des aidants.**

Les soutenir, les accompagner et leur proposer des temps de répit, c'est participer à leur qualité de vie, prévenir leur épuisement physique et moral, et contribuer à la possibilité pour la personne aidée de rester à domicile. C'est aussi prendre en compte et contribuer à **atténuer la « rupture »** dans la vie des aidants que peut occasionner la survenue de la dépendance de la personne aidée, et **maintenir un lien social** qui évitera le repli sur soi tant de l'aidant que de la personne aidée.

Les aidants sont, en effet, parfois en rupture de lien social, ne quittent plus ou peu leur domicile et **ne font pas la démarche de recourir aux dispositifs existants** (plates-formes de répit, centres d'accueil de jour, groupes de paroles...).

Il est nécessaire aussi de veiller à ce que les aidants soient accompagnés dans l'accomplissement de leur mission au travers notamment de **dispositifs de formation et de lieux d'échange** qui leur sont consacrés.

Cette prise en compte des difficultés des aidants, et la mise en œuvre de solutions de répit contribuera à un soutien à domicile de qualité.

Comment ?

Action 36

Développer l'information et les dispositifs de soutien aux aidants

Moyens de mise en œuvre :

- > Réaliser un **état des lieux des dispositifs existants et des besoins** des aidants, **améliorer l'information** des aidants
- > Poursuivre le développement des **actions de formation** en lien avec les associations

Porteur

- ✓ DASES

Directions associées

Partenaires

- ✓ ARS
- ✓ Associations

Action 37

Permettre le répit des aidants

Moyens de mise en œuvre :

- > Mettre en place des **possibilités de répit à domicile pour les aidants**, de type « relayage », en s'appuyant sur le forfait répit
- > Permettre de payer l'accueil en centre d'accueil de jour (CAJ) à la demi-journée
- > Renforcer l'action des **plateformes d'accompagnement et de répit**
- > Développer des dispositifs **d'accompagnement personnalisé à domicile** pour les aidants
- > Saisir les **opportunités de la Conférence des financeurs** pour développer d'autres dispositifs de soutien avec les partenaires

Porteur

- ✓ DASES
- ✓ ARS

Directions associées

Partenaires

- ✓ CNAV
- ✓ SAAD



Le lien avec les autres engagements pris par la Ville

- Programme coordonné de la Conférence des financeurs (CFPPA)

Engagement 15 – Soutenir l’accessibilité financière et la qualité de l’accueil en établissement d’hébergement

Pourquoi ?

Le nombre d’EHPAD a connu une croissance importante à Paris sous l’impulsion du précédent schéma. Toutefois, **l’accès à ces établissements est aujourd’hui pénalisé par un coût journalier important**²⁵. Ce constat contraint encore de nombreux Parisiens à quitter Paris, ou à renoncer à ces établissements et à rester vivre à leur domicile (le « non choix du domicile »).

Lorsque le maintien à domicile n’est pas possible, des solutions d’hébergement intermédiaires existent comme les foyers-logements, autrement dits résidences services, futures résidences autonomie. **Ces établissements permettent de disposer d’une offre de soin et d’espaces collectifs.** Il importe désormais de **renforcer leur offre en matière d’animation ainsi que leur ouverture sur la ville.**

L’accueil en EHPAD doit être placé de manière systématique **sous le signe de la qualité, de l’humanité et de la bienveillance.** La politique de lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance au quotidien dans les établissements médico-sociaux, constituent un point de vigilance permanent.

La prise en charge médicale au sein des EHPAD doit encore être améliorée notamment en ayant recours à l’hospitalisation à domicile (HAD) pour éviter lorsque c’est possible le recours aux urgences et les hospitalisations (traitements en cancérologie, pansements complexes, soins palliatifs).

Enfin, il existe une **forte attente concernant l’ouverture de ces établissements sur la Ville et plus particulièrement sur leur quartier.** L’entrée en EHPAD ne doit pas, en effet, représenter une coupure avec le monde extérieur.

²⁵ Le coût du foncier parisien se répercute de manière importante sur le coût final acquitté par les résidents. Le prix de journée moyen en France est ainsi de 57 €/jour contre 84,10 € en 2015 à Paris.

Comment ?

Action 38

Améliorer la qualité

Moyens de mise en œuvre :

- > Développer les **actions de prévention et l'animation de la vie sociale dans les résidences autonomie**
Conférence des financeurs
- > Animer avec les EHPAD et les résidences autonomie **une réflexion sur la qualité de vie en institution**
- > Inscrire les établissements comme **des lieux ouverts sur leur environnement** en développant des partenariats avec les écoles, les crèches etc.
- > Consolider le **processus de gestion des plaintes**
- > **Améliorer la communication** entre les professionnels des résidences autonomie, les résidents et les familles

Porteur

- ✓ DASES

Directions associées

- ✓ CASVP

Partenaires

- ✓ EHPAD
- ✓ Mairies d'arrondissement
- ✓ Associations

Action 39

Rendre les établisse

Moyens de mise en œuvre :

- > Analyser le modèle socio-économique des EHPAD parisiens pour **repérer les leviers qui permettent d'optimiser les coûts** (réduction des loyers, recherche d'efficacité, mutualisation)

Porteur

- ✓ DASES

Directions associées

- ✓ DFA
- ✓ DLH

Partenaires

Action 40

Améliorer la prise en

Moyens de mise en œuvre :

- > **Développer les soins bucco-dentaires** des personnes prises en charge par les établissements et services
- > Développer **les infirmiers de nuits mutualisés** en EHPAD pour limiter les hospitalisations non programmées
- > Mettre en place un dispositif d'appui spécialisé pour les résidents qui ont une **pathologie psychiatrique**
- > **Augmenter le recours à l'HAD** (hospitalisation à domicile) dans les EHPAD.

Porteur

- ✓ ARS

Directions associées

- ✓ DASES

Partenaires

- ✓ HAD de l'AP-HP



Le lien avec les autres engagements pris par la Ville

- Programme local de l'habitat 2011-2016, modifié en février 2015
- Assises de la santé

Liste des sigles

APA : Allocation personnalisée d'autonomie

APHP : Assistance publique des Hôpitaux de Paris

ARS : Agence régionale de santé
CAJ : Centre d'accueil de jour
CASVP : Centre d'action sociale de la Ville de Paris
CCIP : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
CDCA : Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
CLIC : Centre local d'information et de coordination
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CMP : Centre médico-psychologique
CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
DAC : Direction des Affaires Culturelles
DAE : Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
DASCO : Direction des Affaires Scolaires
DASES : Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
DDCT : Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires
DEVE : Direction de l'Environnement et des Espaces Verts
DFPE : Direction des Familles et de la Petite Enfance
DICOM : Direction de l'Information et de la Communication
DJS : Direction de la Jeunesse et des Sports
DLH : Direction du Logement et de l'Habitat
DPA : Direction du Patrimoine et de l'Architecture
DPE : Direction de la Propreté et de l'Eau
DPSP : Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection
DVD : Direction de la Voirie et des Déplacements
EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
GHT : Groupement hospitalier de territoire
GIR : Groupe Iso-Ressource
HAD : Hospitalisation à Domicile
MAIA : Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'autonomie
MPAA : Maison des Pratiques Artistiques Amateurs
PAERPA : Parcours santé des aînés
PASA : Pôle d'activités et de soins adaptés
PLH : Programme Local de l'Habitat
PRIF : Prévention Retraite Ile-de-France
PUV : Petite unité de vie
SG : Secrétariat Général
SSP : Service Social Polyvalent
STIF : Syndicat des Transports d'Ile-de-France
UHR : Unité d'hébergement renforcé
URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux